

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

MEMOIRE DE MAITRISE ES - SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(STAPS)

THEME

**La problématique de l'émergence des écoles de football
à la suite du mondial 2002 :**

LEGALITE - ORGANISATION - GESTION
(cas du département de Dakar)

Présenté par :

Monsieur Paul Emmanuel H. NDIAYE

Sous la direction de :

Monsieur Abdou Karim THIOUNE
Professeur à l'INSEPS

Année universitaire 2003-2004

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

MEMOIRE DE MAITRISE ES - SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(STAPS)

THEME

**La problématique de l'émergence des écoles de football
à la suite du mondial 2002 :**

LEGALITE - ORGANISATION - GESTION
(cas du département de Dakar)

Présenté par :
Monsieur Paul Emmanuel H. NDIAYE

Sous la direction de :
Monsieur Abdou Karim THIOUNE
Professeur à l'INSEPS

Année universitaire 2003-2004

DEDICACES

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail à :

Mon père François NDIAYE et ma mère Elisabeth Marie NDIAYE :

Je ne saurais trouver les mots pour exprimer toute l'affection et l'admiration que j'ai pour vous. Veuillez trouver, à travers ce mémoire, l'expression de la profonde gratitude pour l'amour et les sacrifices à mon égard.

Que Dieu vous laisse encore longtemps parmi nous.

- **Mes frères et sœurs :** Pauline, Anna, Théodore, André, Antoine et Lucienne : pour les services rendus et le soutien durant les moments difficiles

Mes oncles et tantes :

- Henry NDIAYE et famille
- Etienne NDIAYE et famille
- Edouard NDIAYE et famille
- Marcel NDIAYE et famille
- Théodore NDIAYE et famille
- Jacques NDIAYE et famille
- Henriette NDIAYE et famille
- Léontine NDIAYE
- Jacques NDIAYE

qui sont toujours prêts à m'aider sur le plan financier et surtout à me donner des conseils.

• **Mes cousins et cousines**

Mes amis : Henri SENE, Pascal SENE, Assane NDIAYE, Babacar NDIAYE Hyacinthe TOURE et Henri Pierre Michel DIOUF.

- **Vous tous que je porte profondément dans mon cœur.**

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Dieu de miséricorde et d'amour, je vous remercie pour toutes les grâces dont vous m'avez comblées. Faites que je puisse, à mon tour, partager tes dons avec les autres.

Ainsi soit-il !!!

Mes remerciements vont également à :

- **Monsieur Abdou Karim THIOUNE** : mon directeur de mémoire pour avoir accepté de diriger ce travail de recherche mais aussi pour son abnégation, son soutien moral et sa disponibilité malgré ses nombreuses sollicitations,.
- Mes professeurs de football : messieurs **Mayacine MAR** et **Birane THIAM**
- **Monsieur SANO** pour le soutien et les conseils
- Tous les **membres du corps professoral** car, nous formons une même famille
- Tout le **personnel** administratif et technique de l'INSEPS.
- Madame Anasthasie THIAW et Monsieur Grégoire, bibliothécaires
- Tous les étudiants de l'INSEPS spécialement mes **camarades de promotion** pour qui j'ai beaucoup d'estime.
- Tous les étudiants de NIANING et de FADIOUTH
- Louis Alphonse NDIAYE et Pauline NDIAYE
- Monsieur Etienne NDIAYE
- Monsieur Pascal TINE
- Messieurs Simon SARR et Mamadou Demba NDOUR pour leur disponibilité ;
- A vous qui avez contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Merci infiniment !!!!

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	11
PROBLEMATIQUE.....	13
Chapitre 1 : REVUE DE LITTERATURE.....	15
I CONTEXTE ACTUEL DES ECOLES DE FOOTBALL.....	15
I-1 Définition des concepts.....	15
I-2 Emergence des écoles de football.....	15
I-3 Les sources de motivation.....	17
I-3-1 Les parents.....	17
I-3-2 Les encadreurs.....	17
I-3-3 Les joueurs aspirants.....	17
I-4 Les enjeux autour des écoles de football.....	18
I-4-1 Au plan psychologique.....	18
I-4-2 Au plan social.....	19
I-4-3 Au plan économique.....	19
I-4-4 Au plan politique	20
II – LEGALITE, ORGANISATION ET GESTION	21
II- 1 Définition des concepts.....	21
II- 2 Cadre juridique	21
II-2-1- La législation.....	21
II-2-2- Les faits au niveau informel.....	23
II-3 Organisation.....	25
II-3-1 Au niveau formel	25
II- 3-1-1 Organisation à travers les projets de développement	25
II-3-1-2 Organisation du football des jeunes dans le département	26
II-3-2 Au niveau informel.....	27
II-4 Gestion.....	28
II-4-1- Au plan formel.....	28
II-4-1-1 Présentation et rôle des structures de gestion.....	28
II-4-1-2 Les relations.....	30
II-4-2 Au plan informel.....	30
III – CARACTERISTIQUES DU FOOTBALL DES JEUNES A DAKAR	31
III-1 Les catégories.....	31
III- 2 Les intervenants.....	32
III -3 Animation et entraînement.....	32
III-4 Infrastructures	33

Chapitre 2 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	34
I – CADRE DE LA RECHERCHE.....	34
II – LA POPULATION CIBLE	34
II-1 Les encadreurs	34
II-2 Les jeunes joueurs	35
II-3 Les parents	35
III – METHODE	35
III- 1 Questionnaire	35
III-1-1 Les questions fermées	35
III-1-2 Les questions ouvertes	36
III –2 L’étude documentaire	36
III-3 L’entretien	36
IV - LA DEMARCHE	37
V - LE TRAITEMENT DES DONNEES ET LES PROBLEMES	37
V-1 Le traitement des données	37
V-2 Les problèmes rencontrés	38
Chapitre 3 : : PRESENTATION ET COMMENTAIRES	39
I - Présentation et interprétation des résultats des entretiens	39
II- Présentation et commentaires des résultats des questionnaires	41
Chapitre 4 : DISCUSSION ET PERSPECTIVES	52
I - DISCUSSION.....	52
II - PERSPECTIVES.....	57
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXES	
<u>Annexe 1</u> : Guide d’entretien pour les responsables et intervenants, pour les responsables de la Ligue et du District	
<u>Annexe 2</u> : Questionnaires	
<u>Annexe 3</u> : Liste des écoles de football enquêtées	
Annexe 4 : Documents d’affiliation et assurance	
<u>Annexe 5</u> : fiches de recensement et d’identification	

LISTE DES SIGLES

AEAEFBS	: Amicale des Entraîneurs et animateurs des Ecoles de football du Sénégal
ASC	: association sportive et culturelle
CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
CD	: Comité Directeur
CDEPS	: Centre départemental de l'éducation populaire et sportive
CNOSS	: Comité national Olympique et Sportif du Sénégal
CTD	: Conseiller technique départemental
DTN	: Direction Technique Nationale
FSF	: Fédération sénégalaise de football
IDJS	: Inspection Départementale de la Jeunesse et des sports
INSEPS	: Institut National Supérieur de l'Education Populaire et Sportive
ODCAV	: organisme départemental de coordination des activités de vacances
STAPS	: Sciences et techniques de l'activité physique et du sport

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le sport moderne constitue incontestablement un phénomène mondial qui ne laisse personne indifférent.

Au niveau national, le Sénégal a affirmé sa volonté et l'intérêt qu'il porte au sport comme moyen d'éducation, de formation de masse et de renouvellement de l'élite.

Le football est l'un des sports les plus pratiqués dans notre pays. Cette discipline a connu sans doute des résultats mitigés dans l'organisation des manifestations sportives comme par exemple en CAN 1992 ou des dysfonctionnements au sein de ses structures dirigeantes. En effet, en 1993, « *une fédération sénégalaise de Football existait mais son comité directeur provisoire ne fonctionnait pas du fait de nombreux désaccords, de la démobilisation de ses membres et de sa mauvaise gestion¹* ».

La déclaration du nouveau Ministre d'Etat et Ministre des sports Monsieur Youssoupha NDIAYE « *rien ne sera plus comme avant* »² va dans le sens d'une réforme en invitant le mouvement sportif sénégalais à plus de responsabilité sur les problèmes liés à l'organisation et à la gestion. Il poursuit en disant qu'un changement d'époque nécessite un changement d'attitude, d'orientation et de politique.

Malheureusement, une contradiction persiste : lorsque l'équipe nationale composée d'élite expatriée joue, on sent une mobilisation générale impliquant les acteurs, les spectateurs et le soutien du monde financier. Alors qu'au niveau des championnats nationaux, surtout celui des petites catégories, on remarque un déficit d'abnégation et un manque du public

Cet hiatus attire notre attention et pourrait servir à comprendre les différents facteurs significatifs qui sont en jeu. Nul n'ignore que l'avenir réside, dans une large mesure, dans cette voie qui permet de prendre très tôt en charge le jeune pratiquant pour lui inculquer les notions essentielles et fondamentales du jeu.

Notre mémoire intitulé : **la problématique de l'émergence des écoles de football à la suite du Mondial 2002 : légalité, organisation, gestion (cas du département de Dakar)** nous permettra d'avoir des informations dans ce sens.

De nos jours, il semble avoir un début de consolidation de politique sans précédent autour des écoles et centres de football. Peut-être, sommes-nous en

¹ Ousmane PAYE, ministre de la jeunesse et des sports, dans le « Soleil » du mardi 10 octobre 1993, page 12, propos recueillis par B. Khalifa NDIAYE

² Monsieur Youssoupha NDIAYE, ministre d'Etat et des sports, Sen Olympique n°3, avril 2003, page 4

train de suivre l'exemple de grands pays de football comme la France qui a mis les bouchées doubles pour la formation des jeunes footballeurs et finalement a été récompensée par une consécration européenne et mondiale ?

En tout état de cause, la « traçabilité » d'une politique de développement du football sénégalais, au regard de nombreuses contraintes environnementales, humaine, logistique et financière est loin de connaître le même essor qu'en Angleterre, en Allemagne, en France, en Italie etc.

Nous estimons que la vraie bataille à mener est à la fois psychosociologique, culturelle et organisationnelle.

En fait, lorsque nous traitons ce sujet, nous étions loin de soupçonner que, quelques mois après, l'autorité de tutelle à savoir le Ministre d'Etat et des sports allait convoquer des assises autour des écoles de football. Cela nous rassure et suscite l'espoir pour autant qu'il y a convergence de préoccupations entre l'Etat et nous sur la nécessité de prendre désormais à bras le corps, cet aspect essentiel qui constitue la base du développement du football sénégalais.

Une étude approfondie dans ce domaine nous a permis de :

- Comprendre les opportunités et les enjeux
- Connaître la motivation des différents acteurs
- Appréhender l'existence ou non d'un cadre juridique
- S'imprégner du respect des cahiers de charge
- D'apprécier le niveau d'organisation et de gestion
- De proposer des perspectives en partant des éléments de réponse et en fonction de la vision que nous présentent de telles réalités

Ce mémoire s'articule ainsi autour de quatre chapitres :

- Chapitre I : la revue littéraire
- Chapitre II : la méthodologie de recherche
- Chapitre III : Présentation et commentaires
- Chapitre IV : Discussion et perspectives

PROBLEMATIQUE

PROBLEMATIQUE

« Le sport et la performance sportive sont aujourd'hui largement gagnés par l'échange marchand. Bien que conservant, dans une certaine mesure, son aspect éducatif, spirituel et physique, il convient de noter que le sport s'est éloigné des considérations liées aux loisirs pour embrasser de plus en plus le champ de l'activité professionnelle »³

Les impacts autour du football ont été à l'origine d'une quête sans cesse de jeunes talents vers tous les horizons et avec tous les moyens par des agents recruteurs.

Au Sénégal, la création massive d'écoles de football, constatée après la brillante prestation de l'Equipe nationale en Coupe d'Afrique des Nations, s'est accentuée à la suite des résultats obtenus lors de la Coupe du Monde de 2002.

L'ampleur de ce phénomène qui gagne du terrain, en plus de l'interdiction du transfert des joueurs de moins de dix huit (18) ans par la FIFA (Fédération Internationale et Football Association), ont suscité une réaction de la part des organismes dirigeant le football sénégalais.

La nécessité d'une solution d'urgence s'impose et pourrait se traduire par des réflexions sur les modalités de gestion des écoles et centres de football.

S'agira-t-il de promouvoir davantage le football juvénile dans les catégories « pupille », « benjamin » et « minime » ?

Ainsi, un séminaire sur les écoles de football a été tenu sous l'impulsion du Ministre des sports pour s'imprégner de ces structures afin de les organiser ; d'où l'importance et l'actualité du sujet.

Vu l'implication des différents acteurs, quels sont alors les enjeux liés aux écoles de football ?

Nous estimons que tout citoyen ou tout groupement d'individus a le droit, dans le cadre d'une libre entreprise, de faire valoir son initiative, quel que soit le mode d'activités, en s'acquittant des droits et devoirs les plus élémentaires.

En effet, la création de ces écoles de football est-elle accompagnée du respect des normes de conformité (lois et règlements) ?

³ NDOYE Doudou , Sakho Abdoulaye, gestion financière et sportive du football

L'Etat qui est le garant de la pratique sportive assure-t-il le contrôle, à ce niveau, en amont et en aval ?

En réalité, un club ou n'importe quelle organisation sportive mobilise des ressources humaines, de la logistique et des moyens financiers. Qu'en est-il des écoles de football ?

Ainsi, des faits constatés dans le fonctionnement de ces dernières nous ont amenés, à la suite de ces interrogations, à poser les hypothèses suivantes :

- Les effets de masse suscités et la question de l'argent au cœur du football sont à l'origine de cette émergence
- Le manque, l'ignorance ou la non application de textes concernant les écoles de football a favorisé l'implantation de structures informelles.
- L'absence ou la non mise en pratique d'une politique de gestion et d'organisation a fait que ces structures manquent de suivi et d'orientation.

Dès lors, il importe de revoir les politiques et le type de gestion et de management pour faire face aux distorsions constatées mais aussi pour transformer cette prolifération des écoles de football en opportunités afin que les différents acteurs (investisseurs, encadreur, jeunes joueurs, FSF etc.) puissent en bénéficier.

Chapitre 1 :

REVUE DE

LITTÉRATURE

Chapitre 1 : REVUE DE LITTERATURE

I - CONTEXTE ACTUEL SUR LES ECOLES DE FOOTBALL

I-1 – DEFINITION DE CONCEPTS

Emergence : Selon le Petit Larousse, le terme émergence dans son premier sens désigne la sortie d'un liquide, d'un fluide, d'un rayonnement hors d'un milieu. Cependant, dans le contexte défini, il signifie une apparition plus ou moins soudaine d'une idée, d'un fait social, politique ou économique : la naissance de nouvelles écoles de football.

Motivation : c'est l'ensemble des motifs qui explique un acte. Sur le plan psychologique, c'est un facteur conscient ou inconscient qui incite l'individu à agir de telle ou de telle autre façon.

Enjeu : sa définition renvoie à une somme d'argent, objet que l'on risque dans une partie de jeu et qui revient au gagnant. Il faut le comprendre dans ce cadre comme les avantages que pourraient offrir les écoles de football.

Aspirant : selon le Petit Robert, ce mot signifie une personne qui aspire à un titre, à une place. Quant à l'expression joueur-aspirant, il faut le comprendre dans le sens de débutant.

I-2 EMERGENCE DES ECOLES DE FOOTBALL

« Centre de formation, école de football ou structure d'animation ? C'est selon. Quoi qu'il en soit, ici et là, les structures informelles ont aujourd'hui pignon sur roue. Elles semblent avoir spontanément surgi de terre comme des « champignons sauvages » ces deux dernières années avec l'impact de la Coupe d'Afrique des Nations et de la Coupe du Monde. A tous les coins de rue, dans les quartiers comme à l'intérieur du pays, la mode est à la création d'écoles de football⁴ ».

⁴ WWW africaonline.co.ci.htm

D'ailleurs, les informations que nous avons obtenues du 1^{er} vice-président de la Ligue de Dakar ont permis d'avoir un aperçu sur le nombre des écoles de football estimé à 154 dans le département. Ce qui représentait environ le chiffre de toute la région en 2000 selon les données identifiées dans le mémoire de Joseph W. SENGHOR.

S'agit-il d'un simple plaisir d'imitation de star, de besoin de projection, de recherche d'argent ? En tout cas, à sa manière et à son rythme, le football de la rue est en train de s'organiser. Il est en ligne d'opérer une véritable révolution dans son fonctionnement.

En plus, *« le Sénégal a été désigné, par la Confédération Africaine de Football, pour une implantation d'une Académie de football qui servira à la formation et au perfectionnement de jeunes talents »*⁵. L'institut « Diambar » travaille aussi dans le même sens avec 3 promotions de 16 stagiaires âgés de 12 à 15 ans.

Nous pouvons noter aussi, l'apparition de plus en plus remarquable de clubs formateurs. Les dirigeants se sont sans doute rendu compte de l'importance des petites catégories.

« Chacun à son niveau, qu'il soit entraîneur, ancien joueur dirigeant de club, animateur ou tout simplement volontaire, a plus ou moins compris la nécessité de ces structures qui sont informelles malgré tout.

Quel que soit le degré de satisfaction atteint à travers les objectifs visés par ces derniers, l'état par ses moyens, doit s'engager de telle sorte que ces écoles de football puissent continuer d'exister. En effet, la passion qui est derrière cette émergence n'est pas négligeable et les initiatives qui sont autour de ces écoles devraient être encouragées et orientées.

*Le football de la rue est en train de céder petit à petit du terrain au football de formation. Et ce boum, encore à l'état embryonnaire certes, devrait contribuer à une refondation du football »*⁶.

A la suite du constat lié à l'émergence des écoles de football, il serait intéressant de savoir ce qui motive les acteurs concernés pour mieux appréhender et situer les niveaux d'engagement.

⁵ Populaire n° 1204 du mardi du 09 mars 2004, p.8

⁶ WWW.africaonline.co.ci.htm

I-3 - LES SOURCES DE MOTIVATION

La création des écoles de football ne semble pas s'établir sans motivations. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons essayé d'en savoir un peu plus sur les acteurs suivants.

I-3- 1 - Les parents

Face aux conditions économiques actuelles assez difficiles et au taux de chômage élevé dans le pays, certains parents considèrent d'avantage que les études académiques ne sont plus rentables en comparaison avec le football.

« En raison de la médiatisation des montants faramineux des transferts mais aussi des salaires de certains footballeurs, les parents poussent leurs progénitures vers les écoles de football espérant y trouver des solutions à leurs problèmes »⁷.

I-3- 2 - Les encadreur

L'amour pour les enfants et la passion que les encadreur ont envers cette discipline, relayé par les intérêts divers qu'offrent ces structures de formation, ont suscité une détermination sans précédent liée à la création de celles-ci. En plus du prestige, l'acquisition de parcours honorable lors des compétitions est un motif d'encouragement. La plupart des encadreur sont conscients du fait que de nombreuses stars du football africain ou mondial sont des purs produits des écoles de football.

I-3-3 - Les joueurs – aspirants

Les jeunes footballeurs s'identifiant à leur idole, expriment un désir ferme d'atteindre le haut niveau. Nul n'ignore que les joueurs professionnels sont des références pour les petites catégories : pour ces dernières, l'école de football est la voie qui mène vers l'élite, le succès et l'argent. La notoriété est aussi un des facteurs les plus en vue chez les jeunes.

Intrinsèques ou extrinsèques, les sources de motivation n'épargnent presque aucune tranche de la société et déclinent une diversité d'opinions. Même si on a du mal à le dire, la question de l'argent est considérée comme un dénominateur commun pour les acteurs précédents.

⁷ www.syfia.info.fr

I-4 – LES ENJEUX

Les enjeux qui gravitent autour de la création des écoles de football semblent être importants, vu l'implication massive des personnes et des organismes.

I-4-1 Au plan psychologique

Concernant le football des jeunes, les exercices sous forme de jeu représentent une grande partie de leur séance. C'est pourquoi, certains préfèrent parler d'animation.

L'utilisation permanente des activités ludiques chez les jeunes footballeurs lors des séances permet à l'enfant de mieux se connaître, d'acquérir une autonomie. En tant que moyen de formation personnelle, les situations de jeux favorisent le sens créatif naturel qui développe l'intelligence.

Dans le domaine du mouvement volontaire, l'enfant porte une certaine attention à son corps qui lui permet de prendre conscience de celui-ci. En effet, les différentes situations-problèmes que les encadreurs utilisent lors des séances d'entraînements ou d'animation développent la psychomotricité des jeunes footballeurs vers une plus grande harmonie des gestes techniques.

Ainsi, selon LE BOULCH, « *c'est par sa pratique personnelle, par sa propre exploration que l'enfant maîtrise et comprend une situation nouvelle et non par référence au maître* »⁸.

D'autres auteurs comme PIAGET, MUCHIELLI, WALLON etc. ont eu aussi à parler de l'apport du jeu en particulier et de l'activité physique en général à la construction de l'enfant. Certains facteurs liés à l'affectivité y interviennent aussi permettant à l'enfant de mieux s'épanouir. De même, ce cadre permet à l'adolescent de développer son sens du courage par la force mentale et de libérer ses énergies.

Le contenu de la formation des écoles de football participe aussi bien à l'éveil psychologique des jeunes pratiquants qu'au processus de socialisation.

⁸ Le Boulch, cité par Me NDIAYE, cours de psychologie en 3^{ème} année sur la maturation.

I-4-2 – Au plan social

Les écoles de football participent à leur manière à l'insertion des jeunes dans la société. Elles constituent un moyen d'intégration par lequel les enfants acquièrent un savoir, un savoir-faire et un savoir être. Le souci des encadreurs pour un bon comportement des jeunes a fait que ces structures sportives deviennent de plus en plus des lieux d'éducation et de transmission de valeurs sociales.

C'est dans ce sens que Jean Paul MESWARD précisait : *« l'école de football n'est pas seulement le moment où nos jeunes apprennent à taper au ballonc'est aussi et surtout un moment éducatif visant à développer la personnalité de chacun, en apprenant le respect des autres, du matériel collectif, du matériel individuel.. »*⁹

La prise en main des jeunes dans ce cadre peut servir à la prévention contre l'utilisation du tabac, la drogue et les activités marginales liées au manque d'occupation.

Il faut noter aussi que les écoles de football offrent des possibilités d'emplois dans certains milieux. Elles constituent ce tremplin pour l'avenir qui doit donner au jeune footballeur les moyens et les atouts nécessaires afin qu'ils soient vraiment l'acteur de son présent et de son devenir. Bien organisées, ces structures représenteront un symbole de progrès social.

Ainsi, un sentiment de sécurité et de confiance animent les parents grâce à la prise en main de leurs enfants, en dehors du cadre familial, durant les temps libres. Nous pouvons noter aussi que ces écoles de football ont servi à la création d'emplois dans certains milieux sociaux défavorisés.

I-4-3 – Au plan économique

Les écoles de football sont considérées d'une certaine manière comme un pôle d'investissement rentable et vaste de débouchés au plan national et international. C'est ainsi que beaucoup d'argent est investi en amont pour la formation des jeunes par des promoteurs publics ou privés.

Par exemple, les initiateurs de l'institut « diambar » ont injecté 920 millions dans le chantier. Cette somme représente environ 50% du budget prévu (deux (2) milliards).

⁹ DESHAIES, Jean Louis avec la collaboration de Raymond KOPA, Foot Passion, le plaisir par le jeu, page 107

A court et long terme, les enjeux économiques autour des écoles de football ou centres de formation sont directement ou indirectement liés aux retombées financières. Avec l'émergence d'entreprises sportives, le phénomène de « *marchandisation*¹⁰ » gagne de plus en plus du terrain. Et le commerce des talents est tacitement introduit dans la formation des jeunes.

Face aux multiples défis auxquels les parents, les enfants et même l'Etat sont confrontés, le marché du sport serait-il une voie de sortie pour nourrir les ambitions mercantiles d'homme d'affaires et susciter l'appétit de gains considérables et plus rapides devant les incertitudes d'une scolarité ou d'un manque d'emploi frappant déjà aux portes ?

1-4-4 Au plan politique

L'Etat, à travers, le Ministère des Sports, la Fédération sénégalaise de football et ses structures décentralisées ne saurait laisser en rade une telle opportunité. Il peut promouvoir sa politique à travers les écoles de football qui attirent de plus en plus du monde. En plus, celles-ci, disséminées dans tout le pays, constituent une opportunité pour l'Etat et ses structures dans la mesure où les écoles de football peuvent servir :

- Au développement du football par l'augmentation du nombre de pratiquants et de licenciés
- A une probable reconstruction du football à la base par une régénération de l'élite
- A une détection plus vaste et plus efficace des jeunes talents .

L'enjeu est gagnant mais l'essentiel sera donc de mettre à profit ces atouts au bénéfice de la population.

¹⁰ Sport et management : introduction de Alain LORET : « marchandisation » ou marché du sport

II - LEGALITE – ORGANISATION - GESTION

II-1 - DEFINITION DES CONCEPTS

Politique : selon le Petit Larousse, cette notion désigne un ensemble de pratiques, faits, institutions et détermination du gouvernement d'un Etat ou d'une société. Dans le sens que nous l'avons employé, c'est une manière concertée d'agir, de conduire une affaire, stratégie.

Légalité : au sens propre, elle signifie, caractère de ce qui est légal, autrement dit, conformité par rapport aux lois et règlements

Structure : c'est la manière dont les différentes parties d'un ensemble concret ou abstrait sont disposées entre elles ; un ensemble dont les parties sont solidaires.

Organisation : c'est l'action d'organiser, de structurer, d'arranger ; la manière dont les différents organes ou parties d'un ensemble complexe, d'une société, d'un être vivant sont agencées

Formel : il désigne au sens propre ce qui est organisé avec rigueur, qui est soumis à des règles strictes.

Informel : au sens propre, ce concept se dit de ce qui n'obéit pas à des règles déterminées, qui n'a pas de caractère officiel.

A la suite de la définition de ces concepts, nous allons parler du cadre juridique des écoles de football.

II-2- LE CADRE JURIDIQUE

Dès son accession à l'indépendance, le Sénégal s'est doté d'un cadre juridique réglementant les activités physiques et sportives en général ; le sport étant le phénomène le plus convoité.

II-2-1 Législation

Les textes qui régissent le sport dans notre pays sont :

- la charte du sport élaborée sous forme législative (loi n° 84 59 du 23 mai 1984)

- le Code des obligations civiles et commerciales
- le décret n° 76 0040 du 16 janvier 1976
- Les statuts des clubs.

De ces dispositions réglementaires, il convient de retenir les principaux points suivants :

- Amélioration de la santé physique et morale des pratiquants et de toute la population
- Caractère amateur de principe mais possibilité de professionnalisme (exemple de la lutte avec frappe)
- Gestion directe, par l'Etat, de tous les sports au plan national
- Possibilité de déléguer cette gestion à un organisme public ou privé
- Possibilité d'intervention de l'Etat, des Collectivités publiques ou privées pour mettre en place des conditions d'un meilleur développement des sports
- Possibilité de subventions publiques aux associations sportives
- Cotisations obligatoires des membres de l'association.

Concernant les écoles de football, il n'existe pas à notre connaissance un cadre juridique spécifique. Ceci ne constitue-t-il pas un frein au développement du football des jeunes ?

Toutefois, la ligue sous tutelle de la Fédération sénégalaise de Football (FSF) a été mandatée pour inciter les structures informelles à s'affilier et à être reconnues.

Le dossier de déclaration pour la reconnaissance comme association sportive comprend ¹¹ :

- Une lettre adressée au ministre de l'Intérieur, sous couvert du ministre des sports par laquelle le président de l'association exprime son intention de déclarer l'association
- Deux exemplaires dactylographiés des statuts
- Quatre exemplaires de la liste nominative des membres fondateurs de l'association avec pour chacun d'eux l'adresse, la profession et l'âge
- Quatre exemplaires du procès verbal de l'Assemblée Générale (AG) constitutive faisant obligatoirement ressortir la composition du comité directeur.

Le dépôt se fait d'abord au niveau de la sous-préfecture de la localité qui l'envoie à la police. Celle-ci fait une enquête de moralité sur le président, le secrétaire général et le trésorier. Puis, le dossier vient à la préfecture qui le

¹¹ NDOYE Maître Doudou, SAKHO Abdoulaye, gestion sportive et financière, pp17 à 19

transmet au niveau du CDEPS qui est chargé de l'étude de conformité du dossier et donne un avis afin de l'envoyer à la gouvernance si l'association est de renommée locale ou au ministère de l'intérieur si c'est une association de renommée nationale.

C'est après tout ce circuit que le récépissé est délivré.

En attendant l'arrivée du récépissé, un certificat de dépôt est délivré pour faire valoir vos droits et s'acquitter de vos devoirs.

Avec l'émergence des écoles de football, il a fallu mettre un peu d'ordre dans l'organisation de ces dernières. Ainsi, le CTD a convoqué les responsables des écoles de football pour des réunions de sensibilisation liées de l'importance de la reconnaissance.

Nous constatons que les critères de reconnaissance sont d'ordre général ; rien dans ce dossier n'annonce le caractère sportif de l'association.

C'est justement pour remédier à cette situation qu'un séminaire s'est tenu du 10 au 12 mars 2003 au Stade Léopold Sédar Senghor. Cette assise, organisée en direction des écoles de football, impliquait le Ministre d'Etat et des sports Monsieur Youssoupha NDIAYE, l'initiateur de cette réflexion, les représentants des CNOSS, de la FSF, de la Direction de la Haute compétition, les entraîneurs, en somme, l'ensemble du mouvement sportif sénégalais.

Les orientations qui ont été données gravitent autour de la mise en place d'un cadre juridique pour la création et la réglementation des écoles de football ; le projet d'un cahier de charge concernant les aspects financiers, administratif et pédagogique. De même, des textes sont à l'étude au niveau du ministère des sports pour la codification des dites écoles de football et centres de formation.¹²

11-2-2 Les faits au niveau informel

La nature a horreur du vide comme dit l'adage et l'absence ou à l'inefficacité du cadre et norme de fonctionnement donne libre accès aux initiatives informelles.

L'adhésion des enfants dans les écoles de formation se fait pour la plupart sans protocole d'accord avec les parents. Dès lors, se pose un problème de responsabilité civile (concernant les risques d'accidents) qui peut aboutir à une responsabilité pénale engageant les personnes qui gèrent les écoles de football.

¹² Snd quotidien des 17 et 18 avril 2004 n° 3309, page 12

Les écoles formatrices s'exposent par la même occasion, au départ de leurs bons éléments vers les clubs locaux ou étrangers.

C'est pour cela que Pape Diouf, agent français d'origine sénégalaise disait : *« l'empirisme africain conjugué à l'absence de législation permet à des maquignons d'agir en toute impunité.¹³ »*

Ces voies de fait ne méritent-elles pas d'être corrigées pour que les opportunités soient traduites en enjeux ?

Les procédés de validation juridique représentent une manière d'impliquer toutes les instances, ayant droit de regard sur les écoles de football et centres de formation, à mieux s'acquitter de leur devoir pour une organisation fiable.

¹³ www.fsa.ulaval.ca.htm

II-3 – ORGANISATION

L'organisation d'une structure demande la mise en place d'une politique comprenant des objectifs sur l'ensemble des aspects concernés et des stratégies pour une meilleure orientation.

II-3-1 – AU PLAN FORMEL

II-3-1-1 - Organisation à travers les projets de développement

Dans le but d'une meilleure organisation du football des jeunes, des programmes ont vu le jour. La FSF a présenté en 1999, le projet de relance du football. De même, le ministère de tutelle, en accord avec la FSF, a mis en place une Direction Technique Nationale (DTN). Celle-ci doit réaliser le cahier de charge essentiellement centré sur la reconstruction et le développement qualitatif de notre football. Ainsi, la DTN a réalisé, en 2003, le plan national de développement technique.

Nous avons senti le besoin de parler, en partie de ces projets, car la direction technique a beaucoup insisté sur le football des jeunes sans lequel aucun développement durable ne peut se faire.

Les points suivants concernent les mesures relatives au football des petites catégories :

- Œuvrer à l'unification technique du football et restructurer le football à la base
- Structurer et organiser le football des jeunes et des plus jeunes afin de faire participer le plus grand nombre et de créer les conditions d'une formation de base de qualité et d'émergence durable des élites
- Constituer et assurer le suivi et le renouvellement de notre élite aussi bien au plan national qu'à l'étranger et plus particulièrement chez les jeunes
- Former systématiquement les cadres techniques en qualité et en quantité
- Prendre en main effectivement le football juvénile

Il faut souligner que la reconstruction du football à la base est moins l'affaire de programme. Elle dépendra surtout de la compétence, de la résolution et de la disponibilité des hommes responsabilisés pour les mettre en œuvre. C'est justement dans cette mouvance que Fernand SASTRE disait : *« les recommandations et les directives n'auront d'efficacité que dans la mesure où elles correspondront à une authentique volonté d'agir. »*¹⁴

¹⁴ DESHAIES Jean Louis, Foot passion, le plaisir du jeu

II-3-1-2- Organisation du football des jeunes dans les départements

Dans le cadre de son programme, le District de Dakar a fait plusieurs activités en direction des jeunes joueurs et des encadreurs.

Concernant les compétitions des petites catégories, un championnat en faveur de l'ensemble des écoles de football affiliées à la Ligue est organisé chaque année. Pour la saison 2002-2003, ce tournoi a regroupé 59 écoles de football parmi les 76 affiliées. Elles sont réparties en cinq (5) zones dans le département de Dakar. Ces zones constituent des poules dans lesquelles sont réparties les écoles de football qui doivent entrer en compétition. Les premières de chaque zone vont jouer la phase départementale.

A cette occasion, la confection de licences pour les plus jeunes (benjamins et minimes) en 2003 a été une innovation louable à encourager. Ces rencontres permettent au CTD de détecter les jeunes talents et de promouvoir le football féminin. Dans le but d'encourager le football à la base, le concours du jeune footballeur et footballeuse est aussi organisé.

De même, pour accroître le nombre d'encadreurs tout en développant leur capacité d'intervention, un stage d'initiateurs regroupant trente cinq (35) stagiaires est effectué. Lors de ce séminaire, des thèmes liés à l'évolution du football, l'initiation, la connaissance du pratiquant, la préparation physique et technique, la loi du jeu, le facteur psychologique, le secourisme et la prévention y ont été présentés. En plus, des symposiums d'information et d'harmonisation sont tenus pour sensibiliser les intervenants.

Le District, par le biais de son CTD, a fait parvenir, aux écoles de football et centres de formation, des fiches de renseignements pour avoir plus d'information sur le fonctionnement de celles-ci. La volonté affichée dans le sens d'une transition, consolidée par les résultats de l'enquête a donné l'idée au CTD, en collaboration avec le CDEPS, de tenir un séminaire sur l'administration des écoles de football et la gestion technique.

En collaboration avec le District et la Ligue, l'Amicale des Entraîneurs et Animateurs des Ecoles de football du Sénégal (l'AEAEBFS), reconnue le 23 septembre 1997 sous le numéro 0940/MINT/DAGA/DEL/AS, s'appesantit sur l'éducation des jeunes bien que son contenu de formation soit axé sur le travail technique et tactique. Pour la saison 1998/1999, la FSF a confié à l'Amicale la gestion des compétitions des plus jeunes catégories (pupilles, benjamins et minimes).

II-3-2 AU PLAN INFORMEL

Certains responsables d'écoles de football se regroupent en fonction de leur situation géographique pour former des associations. Ces dernières sont chargées de faciliter les rencontres entre les écoles de football de la zone. Elles constituent aussi des lieux d'échanges d'expériences et de concertation. Parfois, les encadreurs de ces amicales organisent des tournois.

Connaissent-ils leur degré de responsabilité au cas où des problèmes surviendraient ? Doivent-ils continuer à agir en marge des cadres formels ? Y a-t-il de la part des structures chargées de gérer les écoles de football des moyens de contrôle et de sanctions pour faire face à ces manquements et dérives ?

Nous avons longuement discuté de cela avec le CTD qui a manifesté son inquiétude sur cet aspect.

Il est intéressant de mettre en place une organisation pour le développement d'une activité quelconque mais vers où aboutirait-elle à l'absence d'outils de gestion administrative, financière et matérielle ?

II-4 – GESTION

II-4-1 AU PLAN FORMEL

Dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération sénégalaise de football, la Ligue est chargée :

- D'organiser, de développer et de contrôler la pratique du football sur son territoire
- D'entretenir tous les rapports avec la Fédération, les autres Ligues et les pouvoirs publics
- De créer un lien administratif et moral entre elle-même, les clubs et les districts.

La Ligue, s'étant rendue compte de la prolifération des écoles de football après 2002 a installé, le 03 février 2003, une structure à la tête du District de Dakar pour conduire la politique de développement du football à la base dans le département.

Pour recueillir des informations plus amples, nous avons rencontré le conseiller technique départemental (CTD). Ainsi, un comité directeur et un bureau ont vu le jour pour redynamiser cette structure du District de Dakar en veilleuse depuis près de sept (7) ans.

II-4-1-1 Présentation et rôle des structures de gestion¹⁵

Le comité directeur

Il est composé de 21 membres. C'est l'organe fondamental de direction dans l'administration de la structure. Des dysfonctionnements ont été remarqués à ce niveau. En effet, durant la saison 2002/2003, une seule réunion du CD a été tenue.

A quoi donc est dû ce manque notoire de cadre de concertation ? Cette unique assemblée pouvait-elle permettre au CD d'envisager toutes les grandes décisions ?

Vu son importance, le comité directeur nécessite une redynamisation par la tenue régulière de rencontres et l'exercice de ses prérogatives notamment la prise des décisions majeures concernant la vie du District de football de Dakar.

Le Bureau

Constitué de 16 membres dont 7 pour les commissions, le bureau, dans sa lourde mission, s'évertue à trouver les moyens idoines et à procéder à une réorganisation pour réaliser les activités de cette structure dont certaines sont liées à la compétition, la formation des cadres, l'enregistrement des écoles de

¹⁵ Ipa Thierno DIA, rapport moral et d'activités du district de football de Dakar, février 2003

football, etc. Et selon le rapport du secrétaire général, le travail du Bureau s'avère satisfaisant sur le plan administratif. Cependant, il a constaté des difficultés financières à ce niveau.

Le secrétariat

Il constitue le poumon de cette structure. Son rôle consiste à traiter le courrier, enregistrer les licences et veiller à une bonne coordination des activités des différentes commissions.

Les commissions et leur rôle

* Le vice-président chargé des compétitions

Il assiste le président dans la coordination des activités avec les zones. En collaboration avec les présidents de zones et le DTD, il se charge d'harmoniser les calendriers, planifier les compétitions et assister les sélections départementales.

* La commission sportive et d'organisation

De concert avec le vice-président chargé des compétitions, elle participe à la coordination des activités, au planning des compétitions et doit faire preuve de disponibilité.

* La commission formation

Elle est en gestation et s'occupe de la formation des encadreurs des écoles de football pour une intervention de qualité

* La commission médicale

Sa tâche consiste à assister, sur le plan sanitaire, les joueurs lors des compétitions de petites catégories organisées par le District de Dakar. Elle apporte aussi un soutien aux clubs.

* La commission féminine

Elle est mise en place pour la vulgarisation et la promotion du football féminin à Dakar.

* La commission technique

Par le biais du CTD et ses collègues, elle gère l'aspect technique de cette structure en s'entretenant avec les techniciens, encadreurs et responsables des écoles de football.

II-4-1-2 – Les relations

Le District de Dakar est en collaboration étroite avec la Ligue de football vu les relations hiérarchiques qui les lient. Seulement, il convient de mieux asseoir la relation District/Ligue par la transmission des correspondances et des procès verbaux, la mise à leur disposition d'une lettre de mission pour leur servir de tableau de bord. Il serait aussi souhaitable que la Ligue approche plus fréquemment les responsables du District pour prodiguer des conseils et vérifier leur tâche dans le but d'uniformiser les méthodes de travail.

En outre, la cohabitation du District avec le Service départemental de la jeunesse et des sports a conduit à une certaine complicité. Cette dernière s'est traduite par l'utilisation du siège et des logistiques de l'IDJS.

Le District est aussi en étroite collaboration avec le CDEPS de Dakar qui a d'ailleurs organisé un séminaire de formation des initiateurs au profit du premier.

II-4-2- AU PLAN INFORMEL

Face aux structures formelles, il y a d'autres qui fonctionnent en marge des premières.

Leur bureau est souvent constitué d'un ou de deux membres qui s'occupent de l'ensemble des activités de l'école de football. Un tel état de fait est de nature à créer un dysfonctionnement, vue les activités et actions à entreprendre.

Toutefois, il ne fait aucun doute qu'elles pourraient participer, à leur façon, au développement du football des jeunes, car elles ont l'avantage de s'implanter dans des milieux où l'Etat n'est pas encore intervenu.

III - CARACTERISTIQUES DU FOOTBALL DES JEUNES A DAKAR

III-1 - LES CATEGORIES

Compte tenu des spécificités des enfants au plan physique, psychologique, le cursus du jeune footballeur a été scindé en diverses catégories.

Voici le modèle français¹⁶ :

AGES	CATEGORIES	PHASES
9	Poussin	Initiation
10		
11	Pupille	Pré formation
12		
13		
14	Minime	
15		
16	Cadet	formation
17		
18	Junior	

Une stabilisation des compétitions des jeunes footballeurs est une volonté politique manifeste. L'apparition, en 2003, du quatrième volet de licence pour le District après celles de la FSF, de la Ligue et des clubs a abouti à un élargissement des compétitions au niveau des plus jeunes (pupilles et minimes).

La licence est obligatoire pour participer aux championnats des écoles et centres de football affiliés à la Ligue suivant les différentes catégories. Malheureusement, le problème lié à la classification des âges demeure. C'est justement pour combattre ces attitudes frauduleuses que la DTN s'engage en déclarant : « *il devient donc plus urgent de constituer un fichier national fiable des jeunes, de prendre des mesures coercitives contre les fraudes de l'âge et réorganiser les chaînes de formation du footballeur* ¹⁷ ».

¹⁶ CHATARD Roland, CEROV Jean, le guide des dirigeants et des éducateurs de Football, 2^{ème} édition, p. 198

¹⁷ DTN, Plan national de développement technique 2003

III-2 - LES INTERVENANTS

Les opportunités qu'offrent les écoles et centres de football ne peuvent être exploitées ni préservées sans un encadrement de qualité et en nombre suffisant. Les intervenants sont généralement des volontaires passionnés. Parmi eux, on trouve des anciens joueurs qui tiennent à s'investir et à faire valoir leur expérience. Ils sont sensiblement identiques aussi bien au niveau formel qu'informel. La nécessité d'une qualification semble être un besoin nécessaire pour certains encadreurs ; cependant il y a toujours la présence de non diplômés dans l'encadrement des joueurs aspirants. Ce qui pourrait affecter la formation technique et tactique de ces joueurs.

A l'instar d'autres étudiants, nous nous sommes interrogés sur les questions essentielles liées à la compétence des intervenants.

Connaissent-ils les principes fondamentaux basés sur la connaissance de l'enfant ? Mettent-ils en relief ces aspects pendant leur séance d'entraînement ou d'animation ?

Tenir compte de la maturation comme principe revient à éviter de soumettre l'enfant à un travail non adapté à son âge. C'est dans cette perspective voisine que DILIEN, cité par Joseph W. SENGHOR avisait : *« n'oublions jamais que les petites fautes physiques ou psychiques chez l'enfant peuvent avoir des conséquences catastrophiques »*.

Le travail des encadreurs dans les écoles de football et centres de formation constitue la pierre angulaire de l'édifice à construire. Leur compétence est nécessaire une formation de qualité des jeunes joueurs.

III-3 – ANIMATION ET ENTRAÎNEMENT

Pour ce volet, les horaires d'entraînement ou d'animation diffèrent selon la disponibilité des intervenants , le calendrier fixé ou adopté par l'école, le centre de formation ou le club.

La plupart d'entre eux s'entraînent d'habitude deux à trois fois par semaine pendant l'année scolaire (mercredi, samedi, dimanche). Ceci pour permettre aux élèves de s'acquitter de leur devoir au niveau de leur établissement scolaire.

Durant les grandes vacances, les séances avoisinent les cinq jours. Il y a lieu de souligner que certaines écoles de football ne fonctionnent qu'en ces moments.

La durée d'une séance est de une à deux heures d'horloge.

Pour ceux qui s'entraînent la matinée, le nombre de joueurs peut être réduit si l'essentiel de l'effectif est constitué d'élèves.

Il se pose moins de problèmes pour les clubs qui font les séances le soir.

La réduction des effectifs au niveau des centres et écoles de football ou clubs peut conduire à une défaillance tactique collective dans la conception du jeu. A cela, s'ajoute l'insuffisance de matériel didactique et d'infrastructures.

III-4 – LES INFRASTRUCTURES

Il est à noter qu'au Sénégal, en matière d'infrastructures, une révolution est sans doute nécessaire. C'est dans ce sens que le ministre d'Etat, et des sports Monsieur Youssoupha NDIAYE déclarait : « *elles (les infrastructures) doivent être réhabilitées pour celles qui existent déjà et que d'autres doivent être construites ; de même, il ajoute, « que des plateaux multi-fonctionnels doivent aussi être créés dans les régions, les départements et les communautés rurales afin que le sport devienne un véritable droit de l'Homme »*¹⁸.

Le Département de Dakar est l'un des plus urbanisés de la région. Nous nous sommes rendus compte que des villes comme Médina, Plateau ne disposent pas d'infrastructures suffisantes par rapport à leur population locale. En plus, les terrains en bon état sont donnés aux clubs de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} division au détriment des centres et écoles de football.

Selon la Charte du Sport, « toute nouvelle construction doit comporter des équipements collectifs de sport et de loisirs accessibles au plus grand nombre ». Ces dispositions sont-ils respectées en réalité ?

Les compétitions de District se jouent sur sept terrains supposés praticables. Le manque d'espace ou d'aires de jeu est à l'origine de la ruée des intervenants vers les terrains des établissements scolaires ou universitaires pour s'acquitter de leur devoir.

Est-il étonnant que le niveau de notre football national, malgré les résultats de la CAN et du Mondial 2002, reste à un niveau d'insatisfaction décriée au niveau des compétitions africaines ? Autrement dit, le déficit d'infrastructures et leur état détérioré aurait-il des conséquences négatives sur la qualité du football ?

¹⁸ sen Olympique, n°04, avril 2003, page 4

Chapitre 2 :

METHODOLOGIE

DE LA RECHERCHE

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Nous avons opté, dans le cadre de notre étude à une démarche méthodologique basé sur une enquête, des entretiens et une étude documentaire.

I- LE CADRE DE L'ENQUETE

La définition du cadre de l'enquête dans toute notre étude est un indice significatif non négligeable afin d'appréhender les différents facteurs explicatifs mis en avant. Plusieurs raisons ont déterminé le choix que nous avons porté sur le département de Dakar. Elles sont déclinées comme suit.

D'abord, nous voulions voir si la prestation des « Lions » à la suite du Mondial a eu un impact sur la recrudescence des écoles de football dans le District ?

Le département de Dakar dispose d'environ 154 écoles de football (recensement de 2003) essaimés à travers 19 communes d'arrondissement.

Nous avons aussi constaté une forte concentration des infrastructures et des structures de gestion qui, de fait, ont entraîné une concentration des activités. Les intérêts suscités par les différentes compétitions internationales, les besoins de plus en plus exigeants dans la pratique du football poussent les populations à s'investir au niveau des écoles de football.

II – LA POPULATION CIBLE

Dans le souci d'obtenir des informations variées et fiables, nous nous sommes intéressés aux responsables et / ou encadreur, aux parents qui s'impliquent de près ou de loin dans la formation des enfants mais aussi aux jeunes joueurs.

II - 1- LES ENCADREURS

Ce sont les personnes morales qui interviennent dans l'entraînement des joueurs ou qui s'occupent du volet administratif au niveau des écoles de football. Il est intéressant que nous nous imprégnions de leurs conditions de travail, de leur objectif, de leur statut et de leurs relations avec les structures officielles.

II - 2 - LES JEUNES JOUEURS

Ce sont les éléments autour desquels tous les autres viennent se greffer. La prise en considération de ces joueurs aspirants ne fera que faciliter les relations avec l'encadrement. Nous les avons interrogés pour savoir ce qui les a poussés à fréquenter l'école de football et pour avoir leur point de vue sur les entraînements.

II -3 - LES PARENTS

Les parents confient leurs enfants aux responsables. Leur présence peut constituer un avantage en coopérant avec ces derniers ; en plus du soutien qu'ils apportent aux jeunes joueurs. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons cherché à savoir leur degré d'implication mais aussi leurs opinions sur les écoles de football.

III – METHODES

III -1 - LE QUESTIONNAIRE

Nous avons choisi le questionnaire comme méthode d'investigation.

Notre enquête a porté sur 24 écoles réparties dans les cinq zones. Dans ces écoles, nous avons rencontré de 24 responsables ou encadreurs, 46 élèves-joueurs toutes catégories confondues et 27 parents.

L'enquête nous a permis d'avoir des éléments de réponses aux différentes interrogations que nous avons posées aux acteurs précédemment cités sous forme de questions ouvertes ou fermées.

III-1-1 Les questions fermées

Elles ont été choisies pour une meilleure orientation de notre champ d'étude. Pour ces questions, nous avons eu des réponses à un seul choix (du type oui ou non) ou à choix multiples sans ou avec classification par ordre d'importance du 1^{er} au 5^{ème} (le 1^{er} correspond à 5 points et ainsi de suite).

III-1 -2 - Les questions ouvertes

Elles sont aussi importantes que les premières et laissent aux enquêtés une liberté d'expression par rapport à la question posée ; ce qui nous a permis de confronter les différents résultats.

III-2 L'ETUDE DOCUMENTAIRE

Pour étayer notre revue de littérature, notre étude documentaire s'est basée sur plusieurs sources.

D'abord la presse, par la lecture de journaux dont certains articles portent sur le football en général et les écoles de football en particulier. Celle-ci a massivement contribué à la distribution des informations, surtout depuis que le Sénégal a intégré les hautes sphères de la compétition internationale. Leur analyse a permis de capitaliser des renseignements ayant une certaine portée dans la revue de littérature.

Ensuite, nous avons exploité certains documents à savoir le plan national de développement technique, le rapport moral et d'activités du district etc.

Puis, il y a les mémoires. Ils ont constitué une référence dans notre étude car nous ayant permis de voir plus clairement certains aspects liés à l'organisation des écoles de football durant les années précédentes.

Et enfin, nous avons exploité les œuvres de certains auteurs qui ont parlé de la formation des jeunes joueurs.

III -3- LES ENTRETIENS

Des entretiens se sont tenus avec des personnes ressources parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Monsieur Thiendella FALL, et Monsieur Thiam qui sont respectivement premier vice-président et directeur administratif de la Ligue
- Monsieur Lamine SONKO, CTD de Dakar
- Les présidents ou coordinateurs de zones par exemple Messieurs Alioune DIOP (zone I), Bamar DIAGNE (zone II), Ibrahima DIOUF (zone II), Elimane MBENGUE (zone IV) et Bass CISSE (zone V).

Pour certains, plusieurs rencontres ont été nécessaires. Leur expertise, leur responsabilité et leur expérience avérées dans le milieu du football sénégalais ont poussé notre recherche dans l'exploitation de points de vue convergents, divergeants voire différenciés.

IV – LA DEMARCHE

La démarche dans laquelle nous nous sommes engagés a commencé d'abord par une pré-enquête auprès du responsable des écoles de football de la zone V que nous avons précédemment cité. Puis, nous avons fait des entretiens au niveau de la Ligue et du District.

Pour l'administration du questionnaire, nous présentons la lettre de recommandation et l'attestation de préparation de notre mémoire aux différents responsables d'écoles de football pour gagner leur confiance. Dans le but de minimiser les risques d'incompréhension, et d'éviter les interrogations sans réponses, un préambule avec des exemples de réponses a été conçu à l'entête du questionnaire. En outre, la remise des questionnaires a été faite main à main pour les encadreurs et les jeunes joueurs.

V – LE TRAITEMENT DES DONNEES ET LES PROBLEMES

V-1 LE TRAITEMENT DES DONNEES

Concernant le traitement des données, notre stratégie de dépouillement a consisté à un regroupement de réponses identiques par question posée.

Ainsi, elles ont été évaluées en fonction du nombre ou des points pour être calculés en pourcentage par rapport aux totaux enregistrés suivant la méthode de calcul ci-après : $F_i.100 = n_i / N \times 100$

F_i : la fréquence

$F_i.100$ étant la fréquence relative

n_i : l'effectif

N : l'effectif total

V-2 LES PROBLEMES RENCONTRES

Durant notre étude, nous avons eu à rencontrer certaines difficultés :

Le sujet traité est certes d'actualité, cependant, nous avons eu beaucoup de peine dans l'exploitation de la revue de littérature car la recherche dans ce domaine des écoles de football n'est pas abondante au Sénégal.

De plus, le retrait des questionnaires remis aux parents n'a pas été chose aisée, ce qui explique la réduction du nombre du fait de la résignation de certains.

Certains encadreurs et responsables ont été réfractaires à notre questionnaire ; croyant peut-être que c'est un moyen utilisé par l'Etat par le biais des étudiants, pour faire des contrôles.

Enfin, les questions dont les réponses peuvent révéler une certaine irrégularité ou non-conformité au cadre formel constituent un facteur limitant qui pourrait amener l'encadreur qui n'est pas en règle à donner une réponse différente de la réalité.

Chapitre 3 :

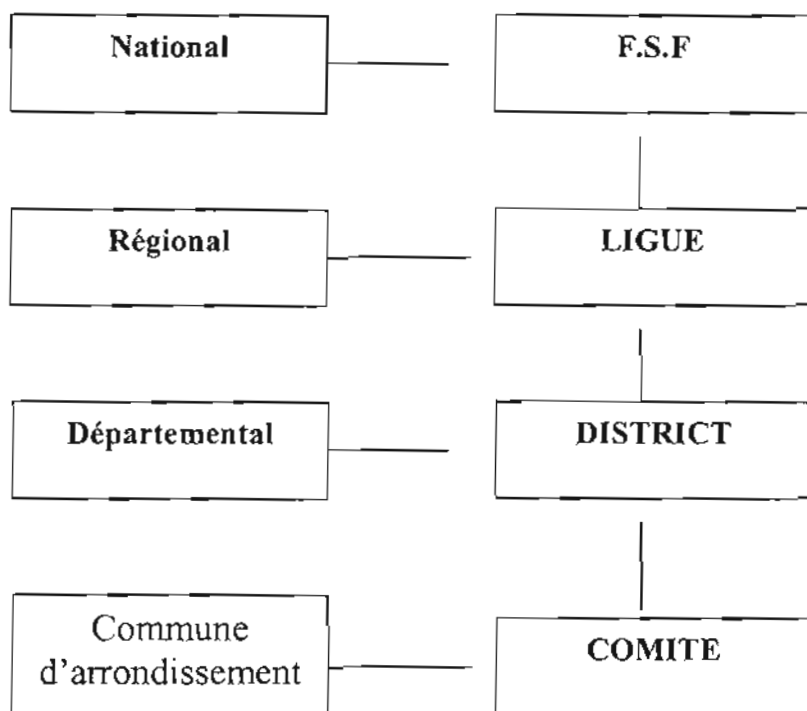
PRESENTATION ET COMMENTAIRES

CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET COMMENTAIRE

I - PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS DES ENTRETIENS

Nous avons eu à recueillir des informations dans le cadre de nos entretiens. Leur analyse nous a, d'une part révélé certains problèmes et d'autre part permis de nous imprégner davantage de l'organisation des différentes structures fédérales qui gèrent le football.

Organigramme des structures dirigeant le football



Cet organigramme retrace les relations hiérarchiques de la FSF et ses démembrements. Ainsi, tous les présidents d'organismes sont membres de droit dans la structure supérieure immédiate. En effet,

- les grands axes sont présentés par la FSF pour toute l'année,
- la Ligue est chargée de les planifier pour la saison en cours (par exemple fixer les dates et lieux de compétition aussi bien pour les clubs que pour les écoles de football). Ensuite, par courrier, elle envoie les éléments retenus au niveau du District
- Enfin, ce dernier fait parvenir les décisions aux responsables des centres et écoles de football.

Pour plus de coordination, des rencontres sont souvent convoquées par la Ligue. Lors de ces réunions, les présidents de District chargés de la gestion quotidienne au niveau des départements font un compte rendu des problèmes rencontrés avec un procès verbal à l'appui. Il faut signaler aussi que pendant ces réunions, il y a un directeur fédéral qui supervise la séance. Nous pouvons aussi ajouter que ces structures fédérales sont en communication, ce qui leur permet d'harmoniser leur travail.

Cependant, l'absence d'un plan directeur traduit un déficit dans l'organisation. Et même si des projets de relance ou de développement existent, ils ne sont pas appliqués.

De plus, les modalités à remplir pour la création d'écoles de football ne sont définies ; par conséquent, il se pose un problème de maîtrise de la situation se portant sur l'émergence des écoles par les structures officielles.

Concernant les compétitions, des mesures ont été annoncées pour la délivrance de licence. Il s'agit d'avoir un avis médical favorable pour les joueurs aussi bien au niveau des clubs que dans les écoles de football. L'avis doit être matérialisé par la date, le cachet, le nom et la signature de l'autorité médicale. Cependant, ces mesures préventives ne sont pas effectives chez les petites catégories.

De même, la présence des structures fédérales n'est pas tellement ressentie lors des phases zonales. Cependant, la Ligue a essayé d'alléger les dépenses des responsables en collaborant avec CNART Assurances.

A travers les entretiens, les problèmes qui revenaient le plus souvent sont liés aux moyens matériels et surtout financiers. Ce qui constitue un blocage pour mener convenablement les activités de la Ligue et du District. En outre, les membres du district ne disposent pas d'un siège fonctionnel et se contentent de la générosité de l'ODCAV ou de la Directrice du CDEPS qui leur libère une partie de leurs locaux.

En réalité, dans ces conditions, qui ne sont pas satisfaisantes, le travail risque de manquer d'efficacité et pourrait se répercuter sur l'organisation des écoles de football.

II – PRESENTATION ET COMMENTAIRES DES DONNEES DU QUESTIONNAIRE

Tableau n° 1 : Tableau récapitulatif de l'évolution des écoles de football durant les 4 dernières années selon les différentes zones du Département de Dakar.

Années / zones	2001	2002	2003	2004
Zone 1	18	22	24	27
Zone 2	-	18	22	-
Zone 3	-	12	17	-
Zone 4	12	13	17	19
Zone 5	8	13	16	20

Commentaire

Les données statistiques de ce tableau montre que beaucoup d'écoles ont vu le jour à la suite du Mondial 2002. Leur évolution en nombre a été rapide durant une courte période. Cela est dû à plusieurs facteurs dont nous avons parlé précédemment.

Les chiffres qui manquent pour les zones I et II sont dus au fait que les responsables ou présidents respectifs ont pris fonction en 2002 et qu'auparavant il y avait un déficit dans le dénombrement des écoles de football. Pour l'année 2004, le recensement n'a pas encore été fait contrairement aux autres zones. Nous constatons aussi que la zone V qui représente la banlieue dakaroise a eu un rythme plus élevé durant ces quatre années.

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « avec qui avez-vous créé cette école de football ? »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Seul	13	54,1%
Entraîneur	5	20,8 %
Investissement	1	4,2 %
Ligue	0	0 %
Club	1	4,2 %
Autres structures	4	16,7 %
TOTAL	24	100 %

Commentaire

Le caractère individuel de la mise en place des écoles de football est plus en vu. Autrement dit, nous remarquons la dominance de l'initiative personnelle. En effet, 54, 1% des réponses atteste cette situation.

Il est remarquable de constater que les structures officielles chargées de gérer le football ne s'investissent que timidement dans la mise en place des écoles de football. De même, en cumulant les réponses concernant les trois sous-groupes (seul, entraîneur, investisseur), nous nous rendons compte que 79,1% concernent des individualités.

Nous pouvons signaler aussi l'engagement d'autres structures (16,7%) comme les ASC et les ONG.

Tableau n°3 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **quels sont les objectifs qui vous ont poussés à créer une école de football ?** »

Réponses	Nombre de points (ni)	Fréquences relatives (%)
Prendre du plaisir	79	21,9 %
Eduquer les jeunes	115	31,9 %
Tirer profit des retombées	43	11,9 %
Viser l'insertion professionnelle	71	19,8 %
Promouvoir des jeunes à l'étranger	52	14,5 %
TOTAL	360	100 %

Commentaire

Nous pouvons dire à travers les résultats que le volet socio-éducatif est primordial dans les écoles de football car 31,9% des encadreurs insistent sur l'éducation des jeunes. Soucieux certes de l'avenir des enfants, les intervenants pensent aussi à « l'insertion professionnelle » (19,8%) tout en « prenant du plaisir » à encadrer les jeunes footballeurs (21,9%). Même si l'objectif « tirer profit des retombées » est moins représenté avec 11,9%, les intervenants ont aussi l'ambition de promouvoir des jeunes joueurs à l'étranger.

Tableau n° 4 : Tableau récapitulatif de la **situation socio-professionnelle des intervenants**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
chômeur	6	25 %
ouvrier	1	4,2 %

enseignant	4	16,6 %
commerçant	1	4,2 %
médecin	1	4,2 %
Autres professions	11	45,8 %
TOTAL	24	100 %

Commentaire

Nous avons décelé à ce niveau deux tendances. D'une part, la majorité des personnes qui s'impliquent dans la formation des jeunes joueurs ont un métier. Elles représentent 75% des intervenants. Parmi eux, les enseignants occupent une place importante.

D'autre part, il y a un pourcentage assez important de chômeurs (25%) qui s'engagent dans l'encadrement des jeunes aspirants.

En outre, nous remarquons aussi une diversité de la situation socioprofessionnelle des intervenants.

Tableau n° 5 : Tableau récapitulatif de l'âge des intervenants

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Moins de 20 ans	1	4,2 %
De 20 – 25 ans	2	8,3 %
De 26 à 30 ans	3	12,5 %
De 31 à 35 ans	5	20,8 %
Plus de 35 ans	13	54,2%
TOTAL	24	100 %

Commentaire

Nous remarquons que les pourcentages de ce tableau sont croissants. En effet, l'augmentation du nombre des encadreurs est étroitement liée à l'âge.

Nous pouvons noter la présence massive des adultes de plus de 30 ans (75%) alors que chez les moins de 30 ans, il y a une faible participation (25%).

Tableau n° 6 : Tableau récapitulatif lié à la qualification des intervenants et à la période d'obtention des diplômes

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
----------	----------------	--------------------------

Initiateur	13	54,2 %
Entraîneur	5	20,8 %
Non diplômé	6	25 %
TOTAL	24	100 %

Complément sur la répartition des diplômés suivant la période d'obtention

Période	Intervenants diplômés
Avant le mondial	11
Après le mondial	7
Total	18

Commentaire

Les initiateurs représentent une grande partie des intervenants avec 54,2%. En faisant la somme des diplômés, nous nous rendons compte que 75% des intervenants ont une qualification dans le département. Il faut noter aussi que, parmi les 18 diplômés, 7 ont obtenu le diplôme après la coupe du monde. Par contre, il y a encore un nombre significatif de non diplômés.

Tableau n° 7 : Tableau récapitulatif des réponses à la question « **avez-vous un récépissé ? Depuis quand ?** »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
En cours	2	8,3 %
Oui	13	54,2 %
Non	9	37,5 %
TOTAL	24	100 %

Complément sur la répartition des écoles ayant un récépissé

Période	Ecoles de football ayant un récépissé
Avant le mondial	8
Après le mondial	5
Total	13

Commentaire

La reconnaissance des écoles de football est devenue une chose nécessaire pour la plupart des encadreurs. En effet, ceux qui ont obtenu leur récépissé représentent 54,2%. Parmi les 13 écoles, 5 ont obtenu le récépissé à la suite du

mondial, ce qui n'est pas négligeable, nous remarquons que 8,3% ont déjà déposé leur dossier.

Cependant, il y a lieu de souligner qu'il reste encore un grand nombre de responsables (37,5%) qui ne s'engagent pas dans cette voie.

Tableau n° 8 : Tableau relatif à l'affiliation des écoles de football

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Oui	17	70,8 %
Non	7	29,2 %
TOTAL	24	100 %

Commentaire

Dans ce volet, nous remarquons que les responsables (70%) s'engagent de plus en plus à être reconnus par la Ligue de Dakar par affiliation. Tandis que d'autres encadreurs restent dans l'informel.

Tableau n° 9 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « votre école est-elle assurée ? »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Oui	12	50 %
Non	12	50 %
TOTAL	24	100%

Commentaire

La moitié des écoles est assurée. Cela constitue une mesure de prudence qui garantit la sécurité des jeunes joueurs lors des séances d'entraînement.

Par contre, il y en a autant qui ne possèdent pas d'assurance.

Tableau n° 10 : Tableau récapitulatif des effectifs des différentes catégories

Réponses	Nombre de joueurs (ni)	Fréquences relatives (%)
Pupilles	472	23,4 %
Benjamins	565	28,1 %
Minimes	522	25,9 %
Cadets	366	18,2 %
Juniors	89	4,4%
TOTAL	2014	100 %

Commentaire

Nous constatons que toutes les catégories sont bien représentées dans les écoles de football. Toutefois, le socle constitué par les joueurs aspirants dans les catégories pupilles, benjamins et minimes est très important car la somme des pourcentages donne 77,4%. Cette énorme réserve de jeunes joueurs n'est-elle pas une opportunité à exploiter ?

Au fur et à mesure qu'on progresse vers les catégories supérieures (cadets et juniors), le nombre des joueurs se réduit de manière significative (23,6%).

Tableau n° 11 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **disposez-vous d'un terrain pour vous entraîner ?** »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
propre	5	20,8 %
Libre	14	58,3 %
Clubs	2	8,4 %
Stade	3	12,5 %
TOTAL	24	100 %

Commentaire

La plupart des encadreurs (58,3%) ne possèdent pas un terrain fixe sur lequel s'entraînent régulièrement leurs jeunes joueurs. Ils changent de lieux en fonction de la disponibilité des aires de jeu. A cela s'ajoute l'état de détérioration de ces derniers. Parfois sablonneuses ou caillouteuses, elles pourraient provoquer des accidents musculaires ou occasionner des blessures.

A côté, il y a des écoles qui sont sous couvert d'une ASC ou d'un club et qui s'entraînent sur le terrain du club ou dans un stade. Elles représentent 20,9%. 20,8% ont un terrain qui leur appartient et par conséquent ils rencontrent moins de difficultés.

Tableau n° 12: Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **vo**tre école dispose-t-elle d'un bureau ? »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Oui	19	79,2 %
Non	5	20,8 %
TOTAL	24	100 %

Commentaire

La mise en place d'un bureau et son fonctionnement effectif est une des conditions à remplir pour la reconnaissance de l'école de football. Il semble être un élément nécessaire dans la gestion de ces structures. En effet, d'après ce tableau ci-dessus, 79,6% d'entre elles ont un bureau avec différents postes dont le fonctionnement est assuré par les membres.

Contrairement aux structures antérieures, il y a 20,8 % qui ne possèdent pas de comité pour l'administration de leur école de football.

Tableau n° 13 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **participez-vous au concours du jeune footballeur?** »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Oui	9	37,5 %
Non	15	62,5 %
TOTAL	24	100 %

Commentaire

Nous remarquons que un peu moins des 2/3 des écoles de football ne concourent pas à cette compétition qui est un moment pour les jeunes aspirants de faire découvrir leur talent. Il est regrettable d'avoir une aussi faible participation à ce niveau.

Tableau n° 14 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **recevez-vous une subvention de la part ?** »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Fédération	0	0 %
Clubs (local ou étranger)	1	4,2 %
Municipalité	0	0 %
Promoteur	0	0 %
Bonne volonté	6	25 %
Autres structures	1	4,2 %
Pas du tout	16	66,6 %
TOTAL	24	100 %

Commentaire

Plus de la moitié des écoles de football (66,6%) ne reçoivent aucune subvention. Autrement dit, elles fonctionnent avec leur propre moyen.

Tandis que les écoles subventionnées représentent 33,4% dont 25% par des bonnes volontés.

Tableau n° 15 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **Avez-vous des contacts avec les structures suivantes ?** » (classer par ordre de fréquence suivant la régularité des contacts).

Réponses	Nombre de points (ni)	Fréquences relatives (%)
Fédération	46	12,7 %
Ligue	76	20,9 %
District	88	24,2 %
Club	59	16,3 %
Autres écoles de football	94	25,9 %
TOTAL	363	100 %

Commentaire

Pratiquement tous les responsables sont en relation avec les structures précédentes.

D'abord, les encadreurs sont le plus souvent en contact avec les autres écoles de football (25,9%). Parmi les structures fédérales, District, avec 24,8%, est plus sollicité par les responsables dans le cadre d'une politique de proximité pour l'organisation des écoles de football.

Tableau n° 16 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **qui vous a conseillé d'aller dans une école de football ?** »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Personne (moi-même)	22	47,9 %
Parent	19	41,3 %
entraîneur	1	2,2 %
Joueur	2	4,3 %
Autres personnes	2	4,3 %
TOTAL	46	100 %

Commentaire

Les enfants qui s'engagent volontairement ont le plus grand pourcentage (47,9%). Les jeunes subissent aussi d'une manière considérable l'influence des parents (41,3%).

A un degré moindre, les entraîneurs, les joueurs et les autres personnes, pour un pourcentage cumulé de 10,8%, influencent peu les enfants pour leur engagement dans les écoles de football.

Tableau n° 17 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **Pourquoi avez-vous choisi d'aller dans une école de football ?** »

Réponses	Nombre de points (ni)	Fréquences relatives (%)
Gagner de l'argent	155	22,5 %
Devenir une vedette	138	20 %
Subvenir aux besoins des parents	170	24,6 %
Etre en équipe nationale	123	17,8 %
Jouer à l'étranger	104	15,1 %
TOTAL	690	100 %

Commentaire

Le sentiment de reconnaissance vis-à-vis des parents domine avec 24,6%. Ensuite, le gain de l'argent intervient comme source de motivation avec 22,5%. Vient après le désir de devenir une star du « sport roi ». « Jouer en équipe nationale » passe en avant dernière position.

Les motivations personnelles passent donc avant le sentiment patriotique sans que celui-ci ne soit absent dans l'esprit des jeunes joueurs.

Tableau n° 18 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **Etes-vous toujours accepté à l'école en cas de mauvais résultats scolaires ?** »

Réponses	Effectif (ni)	Fréquences relatives (%)
Oui	21	45,6 %
Non	25	54,4 %
TOTAL	46	100 %

Commentaire

Nous pouvons dire que plus de la moitié des encadreurs n'admettent pas que les enfants aient des mauvais résultats. Par conséquent, les joueurs ne sont plus accordés à rester dans l'école de football.

En revanche, les autres enfants (45,6%) disent qu'ils sont toujours acceptés dans la structure même en cas de mauvais résultats.

Tableau n° 19 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **Qu'attendez-vous de votre enfant qui est à l'école de football ?** »

Réponses	Nombre de points (ni)	Fréquences relatives (%)
Aider ses parents	89	21,9 %
Etre responsable	100	24,7 %
Etre footballeur professionnel	11	27,4 %
Etre entraîneur	41	10,1 %
Jouer pour le Sénégal	64	15,9 %
TOTAL	405	100 %

Commentaire

Après présentation des souhaits des parents selon les résultats du tableau ci-dessous, nous remarquons que plusieurs d'entre eux veulent la réussite professionnelle (27,4%) et sociale de leurs enfants afin qu'ils puissent leur venir en aide (21,9%).

Les souhaits que leur progéniture « joue pour le Sénégal » ou « devienne entraîneur » sont moins manifestés.

Tableau n° 20 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **Avez-vous constaté un changement de comportement depuis qu'il fréquente l'école de football?** »

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquences relatives (%)
Oui	18	66,7 %
Non	9	33,3 %
TOTAL	27	100 %

Commentaire

A la lumière des résultats du tableau n° 20, 66,7 % des parents ont reconnu une bonne évolution dans le comportement des jeunes joueurs depuis qu'ils fréquentent l'école de football. Tandis que 33,3% des parents n'ont noté aucun changement.

Tableau n° 21 : Tableau récapitulatif des réponses à la question : « **Avez-vous constaté un changement sur ses études depuis qu'il fréquente l'école de football?** »

Réponses	Nombre de joueurs (ni)	Fréquences relatives (%)
Oui	23	85,2 %
Non	4	14,8 %
TOTAL	27	100 %

Commentaire

Les parents sont convaincus que les écoles de football ne sont pas seulement des lieux où s'amuse les enfants car la majorité (85,2%) confirme les progrès de leurs progéniture au plan scolaire. En revanche, 14,8 % des parents affirment le contraire.

Chapitre 4 :

DISCUSSION ET PERSPECTIVES

I - DISCUSSIONS

D'après le tableau n°1, il y a eu émergence des écoles de football ; cependant les structures officielles ne semblent maîtriser ni leur évolution, ni leur rythme. Car au niveau de la Ligue, les données référentielles sont celles du recensement de 2003. Ceci pourrait expliquer qu'il y aît une attention particulière pour les écoles de football qui n'existaient pas. Grâce aux présidents de zone, nous avons pu avoir quelques statistiques.

Les structures officielles ne sont pas informées de la création des écoles de football. En effet, le passage par l'informel semble être une condition nécessaire. C'est plus tard, par affiliation ou reconnaissance, qu'elles parviennent à confirmer l'existence.

Il se pourrait que les gens qui mettent en place les écoles de football ou les personnes qu'ils engagent n'aient pas de compétence dans le domaine de la formation des jeunes footballeurs. C'est dans cette perspective que Daour Gaye avisait : *« l'agrément qui permet à n'importe qui de créer de manière isolée un centre de formation doit être revu et corrigé ¹⁹ »*.

Même si cette attitude est fréquente, les organismes dirigeants du football doivent faire de telle sorte qu'elles ne perdurent pas dans le cadre informel.

En tout état de cause, la création d'une école de football répond à des objectifs bien déterminés.

Ainsi, parmi les buts visés par les responsables, l'éducation représente une partie importante dans la formation des jeunes joueurs, car, à cet âge, ces derniers ont besoin de repères concrets. Dès lors, l'encadreur se doit de leur renvoyer une image juste. C'est pourquoi, il doit être exemplaire dans sa tenue, son comportement, sa ponctualité, son langage.

En outre, les responsables s'attendent aussi aux retombées financières de leur investissement. Etant donné que c'est un domaine sensible, la question de l'argent a été reléguée au dernier plan. Ne s'agit-il pas là d'un objectif dissimulé auquel, en réalité, on n'a pas attribué sa véritable importance dans ce classement des objectifs ?

De plus, le but recherché par les intervenants peut être différent selon les situations socio-professionnelles.

¹⁹ GAYE Daour, crises et perspectives du football sénégalais, page 78

Le fait que la plupart des intervenants aient un métier peut être un avantage dans le cas où ils investissent pour le bon fonctionnement de l'école de football surtout pour les logistiques.

En revanche, d'autres encadreurs, par exemple les chômeurs, pensent chercher à gagner leur vie à travers ces structures.

L'implication massive des adultes ayant atteint la trentaine et plus pourrait s'expliquer par un dévouement pour la discipline et pour les jeunes en leur faisant bénéficier de la chance qu'ils n'ont peut-être pas eue. En outre, en formant ces derniers, ils pourront espérer un soutien surtout de la part de ceux qui auront réussi leur carrière.

Par contre, la désertion chez les moins de 30 ans pourrait s'expliquer pour certains par un engagement en tant que joueur dans un club et pour d'autres par un manque d'expérience et /ou de qualification.

La quête d'une qualification est un besoin manifesté à la suite de la Coupe du Monde. A l'instar des structures officielles, les intervenants se sont rendu compte que seules les compétences pourront donner plus tard de bons joueurs. C'est dans ce sens que RETHACKER et TOURMIER disaient : *« si le talent est toujours indispensable au départ, c'est le travail réalisé en formation qui va faire la différence »*. C'est par cette voie que nous parviendrons comme ils le déclarent *« à une meilleure qualité des jeunes footballeurs qui seront prêts techniquement, tactiquement, moralement et physiquement²⁰ »*. Malgré les efforts fournis par les instances fédérales, il reste un nombre important d'intervenants non diplômés.

De même, certains responsables se sont lancés à la reconnaissance de leurs écoles de football pensant qu'ils pourraient bénéficier des retombées financières du mondial lorsque leur structure est en règle. Pour les résultats de l'enquête, même s'il y a un nombre important d'écoles qui affirment avoir un récépissé, la plupart des responsables n'ont pas donné leur numéro ; ce qui pourrait cacher une irrégularité de leur situation.

Quant à l'assurance, le même problème se pose. En plus, certaines écoles sont seulement assurées pour les compétitions. Bien que certains responsables fixent des cotisations aux jeunes footballeurs pour leur prise en charge en cas d'accidents, cela se fait hors du cadre officiel.

A contrario, il y a certains qui sont conformes aux structures fédérales et qui méritent d'être soutenus.

²⁰ TOURMIER Pierre, RETHACHER Jean Philippe, la formation du footballeur, page 37

Concernant l'affiliation, des efforts qui ont été faits dans ce sens vont augmenter la crédibilité du championnat car, en 2003, parmi les 76 écoles affiliées, 59 ont participé à ces compétitions.

La mise en place d'un bureau est important pour la gestion efficace des écoles de football car chaque membre se chargera d'un travail bien défini avec un poste de responsabilité.

Dans le souci d'harmoniser la gestion des écoles de football, il y a une collaboration de plus en plus nette entre les responsables de celles-ci ou de zones avec les structures officielles qui ne cessent de les encourager à adhérer au cadre formel. Cette coopération est aussi une occasion pour les responsables de parler de leurs points de vue afin de tenir compte des besoins de chacun.

Parallèlement aux compétitions, le « concours du jeune footballeur » est organisé. C'est un moyen pour évaluer le travail des encadreurs mais surtout pour détecter et sélectionner les jeunes talents. Il est souhaitable d'avoir une participation massive à ce niveau car il offre beaucoup d'avantages aux joueurs aspirants. Ces derniers constituent un nombre important qu'il faudra mettre à profit au bénéfice du football sénégalais.

Selon l'article 12 du règlement du championnat des écoles de football se portant sur la qualification, les catégories d'âge à encadrer au niveau de ces structures sont les débutants, les pupilles, les benjamins et les minimes. Cependant, nous constatons que dans les écoles de football, il y a des cadets et des juniors ; ce qui est contradictoire.

Cette situation pourrait quand même s'expliquer par le fait que le nombre d'écoles de football (154 lors du recensement de 2003 pour le département) est largement supérieur aux 40 clubs des divisions première, seconde, troisième et régionale.

Le manque d'infrastructures personnelles fait que les encadreurs se contentent de terrains libres et souvent de mauvais états où les jeunes s'attacheront beaucoup plus à éviter les accidents qu'à chercher l'efficacité dans le jeu. Il faudrait que les dirigeants de clubs, les responsables d'écoles de football aient de bonnes aires de jeu pour une formation plus rentable même si les moyens font défaut. De plus la plupart des écoles de football fonctionnent avec leurs propres ressources ; une subvention de ces structures.

Après avoir discuté les résultats des encadreurs et / ou responsables, nous faisons de même pour les enfants et les parents.

L'adhésion volontaire des enfants atteste la passion qu'ils ont pour le sport éminemment pour le football. Ceci se manifeste même dans le jeu et entraîne parfois des frustrations en cas de défaite du fait de l'esprit de compétition qu'ils ont. C'est pourquoi les encadreurs devraient veiller à l'épanouissement des joueurs mais aussi leur faire-part de l'éthique sport à travers le fair-play, le respect de l'adversaire, de l'arbitre, la loyauté etc.

Au-delà du désir de gagner de l'argent, les joueurs aspirants ont tendance à imiter le style de leur idole. C'est pour cela que l'attitude de la vedette doit être exemplaire.

Beaucoup de joueurs qui fréquentent les écoles de football ne sont plus acceptés en cas de mauvais résultats scolaires. Le fait d'appliquer cette décision ou de la brandir comme une menace peut les inciter, d'une certaine manière, à travailler sérieusement dans le cadre de leurs études car il n'est pas évident de réussir sa carrière. Pour ce faire, il serait intéressant de les préparer à d'autres possibilités pour leur avenir.

Cependant, nous ne pouvons affirmer que les autres encadreurs qui n'appliquent pas cette décision sont plus animés par le gain. En tout cas, ils essaient de préserver leur effectif car, la concurrence est au rendez-vous avec le nombre pléthorique d'écoles de football. De ce fait, si le responsable n'accepte plus l'enfant, ce dernier est presque sûr de trouver une autre structure d'accueil sans d'énormes difficultés avec l'aide des parents.

Après analyse des attentes des parents, nous pouvons dire que si certains confiaient leur enfant dans le but de proposer une activité physique, cette tendance a pris du recul devant le football.

Les parents veulent de plus en plus que leurs enfants réussissent dans le sport en devenant footballeur professionnel. Et selon le premier vice-président de la Ligue, il y a une affluence des parents vers les structures d'accueil fédérales pour l'orientation de leur progéniture. Cette attitude ressentie surtout après la Coupe du Monde peut être due aux sommes faramineuses que gagnent les joueurs professionnels surtout pendant les compétitions internationales.

L'implication des parents se traduit aussi par un soutien sur les plans matériel (achat d'équipement sportif), financier (paiement de redevance, cotisations, transport vers les lieux d'entraînement), moral (assister aux entraînements, donner des conseils) . Chaque moment de rencontre avec l'encadreur est l'occasion pour les parents de s'imprégner de l'état d'évolution de leur fils. Certains n'hésitent pas à donner des suggestions ou à formuler des critiques.

De même, à la suite du constat des parents sur la progression du comportement et des études de leurs enfants depuis qu'ils fréquentent les écoles de football, nous pouvons peut-être avancer que si les structures étaient considérées comme la cause des échecs et des attitudes non désirées, il en est autrement aujourd'hui car la majorité des tuteurs sont satisfaits de la prise en main des jeunes hors du cadre familial. Les premiers manifestent d'avantage leur volonté à coopérer avec les responsables.

II - PERSPECTIVES

Après analyse des données recueillies au cours de ce travail, il serait intéressant de dégager des perspectives.

La mise en place d'un cadre juridique spécifique aux écoles de football est une condition nécessaire pour lutter contre certaines injustices dont sont victimes les joueurs et les responsables. Mais d'abord, il faudrait que celles-ci soient formelles en s'affiliant au niveau des structures fédérales.

En effet, pour tenir compte des intérêts individuels et collectifs, les lois et les règlements qui émaneront de cette législation doivent être discutés autour des acteurs concernés que sont l'Etat par le biais du Ministère des sports, la FSF et ses démembrements, les encadreurs et entraîneurs, les dirigeants des clubs, les joueurs et pourquoi pas les juristes intéressés au droit du sport.

C'est par cette voie que nous parviendrons à contrôler en amont comme en aval les interactions autour des écoles de football avec l'administration d'un cahier de charge, en procédant étape par étape, avec des mesures d'accompagnement des pouvoirs publics.

De même, il faudrait qu'on arrive à la classification des écoles de football en donnant un statut à chacune selon des critères bien définis au préalable. Dans une perspective voisine, il serait intéressant de fixer un canevas à suivre avec des axes d'orientation et de validation ; car il est tant de revoir cette attitude qui permet à n'importe qui de créer une école de football.

Nous pensons que c'est dans ce sens que les gens pourront impliquer les structures officielles pour la création des écoles et des centres de football.

Après le constat fait sur la réduction des jeunes joueurs au niveau des catégories cadette et junior, il serait intéressant que les clubs de 1^{ère} division aient, dans leur sein, des centres de formation de qualité avec des structures d'accueil, des installations et des équipements sportifs et un encadrement de qualité. En plus, les clubs (2^{ème}, 3^{ème} et division régionale) et tous les ASC devraient aussi avoir des écoles de football.

Non seulement, ces deux catégories auront un suivi à travers ces structures mais pourront intégrer plus facilement le club pour une qualité du football local.

C'est pour cela que Mayacine Mar disait « *l'importance des écoles de football constitue le moyen privilégié pour répondre à la situation d'impasse dans laquelle se trouve le football sénégalais*²¹ ».

Face aux problèmes d'ordre financier, une consolidation du support économique autour des écoles de football permettra de régler certains cas liés à l'organisation. Pour ce faire, une politique de recherche financière et matérielle doit être mise en œuvre en collaboration avec des entreprises étrangères ou locales. Ces fonds pourront servir à l'application effective des projets de relance ou de développement du football des jeunes.

Après cette proposition sur la recherche des moyens, il faudrait aussi créer une direction nationale de contrôle de gestion. Cette dernière se chargera de veiller à la bonne gérance des ressources. En outre, il faudra veiller à la stabilisation des structures chargées de gérer le football à la base car leur dysfonctionnement entraînerait une instabilité des activités liées à la discipline.

L'Etat devrait s'engager davantage à mettre les moyens pour la formation des jeunes joueurs à travers la subvention d'écoles de football ainsi que pour la qualité des dirigeants dans le but de mettre, à la tête des différentes structures, des managers

²¹ MAR Mayacine, réflexions sur les écoles de football, mémoire 1981/1982

CONCLUSION

CONCLUSION

A la suite du mondial, nous avons constaté un regain d'intérêt de la part des populations dans la création d'écoles de football.

Dans ce mémoire, nous avons cherché à savoir davantage sur les sources de motivations et les enjeux qui expliquent cet engouement avant de s'imprégner de la légalité de ces dernières par rapport aux structures officielles de leur organisation et de leur gestion.

Même si certains résultats montrent une certaine régularité au cadre formel, l'interview que nous a accordé le CTD et les présidents de zone ayant trait à la conformité des écoles de football nous a permis de déceler quelques failles dans certaines réponses qui donnent l'impression qu'il y a légalité. En effet, ils nous ont fait comprendre que la majeure partie des écoles de football ne sont pas conformes.

Nous pouvons imputer ce décalage à deux facteurs :

- La crainte des sujets qui, dans leurs réponses, ne veulent pas se dévoiler, utilisant de subterfuges
- Peut-être, le fait que les questions soient fermées, tenant toujours compte des phénomènes révélés au premier point, ont incité de telles réponses

En matière d'exploitation des attitudes qui relèvent du domaine de la psychologie, il est difficile d'extirper d'une manière assez explicite certains sentiments, opinions ou perceptions.

Quant à l'organisation et la gestion, il reste encore à être revue, améliorée, contrôlée, normalisée car la tranche d'âge ciblée (petites catégories) est sensible et un défaut de vision partagée risque d'installer l'anarchie. Cependant, « un mouvement de fond » consistant à reformer les écoles de football sénégalais et à tendre vers une gestion plus professionnelle des affaires est agitée partout dans presque tous les discours, politiques surtout.

En dépit des moyens limités dans nos pays où les besoins à la base (santé, alimentation) sont souvent privilégiés, il ne serait pas chose vaine de soutenir les actions autour des écoles de football. Car, en vérité, celles-ci constituent un avantage pour le football qui est devenu une source d'investissement économique mais aussi un moyen d'éducation de masse.

A l'heure où le rythme d'accélération de l'implantation des écoles de football va crescendo, il est temps d'avoir des centres de football de type nouveau avec des infrastructures modernes, bien menés dans le cadre d'une politique administrative et technique appliquée à tous les niveaux.

Comme le faisait justement remarquer l'ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports François BOB, cité dans Sen olympique : « *le temps n'est plus à la théorisation et à la conceptualisation mais plutôt à l'action conjuguée, à la synergie des efforts* ²²»

Il ne faudrait plus compter sur des générations spontanées de footballeurs qui, par des exploits, nous offrent des moments de gloire et de considération sur le plan international, alors qu'en réalité, l'état du football sénégalais, au niveau local, reste insatisfaisant. C'est en se référant aux résultats de nos clubs pendant les compétitions africaines que nous sommes arrivés à faire cette analyse : même s'il faut constater un frémissement ces derniers temps de quelques-uns qui cherchent à se repositionner sur la sellette internationale.

Pour se faire, une formation de qualité à la base est un moyen efficace pour un maintien de l'élite à un niveau élevé et durable car les écoles de football constituent le tremplin de l'avenir.

Et selon Gaby ROBERT, cité par RETHACKER et TOURMIER, l'efficacité de l'action formatrice dépend essentiellement de cinq facteurs :

1. Les équipements sportifs et les structures d'accueil
2. Le recrutement
3. L'encadrement technique
4. Le programme de formation
5. La promotion en fin de formation

Il me semble que les dirigeants des structures fédérales sont de plus en plus conscients de cela. Peut-être que cette prolifération des écoles de football a suscité en eux une volonté et un dévouement sans précédent concernant l'organisation de celles-ci.

En tout cas, c'est à travers l'implication de l'ensemble du mouvement sportif que nous pourrions donner aux écoles de football leur vraie valeur ; et les résultats escomptés auront sans doute un impact sur ce vœu tant souhaité qui est de voir un jour le football sénégalais se professionnaliser.

²² Senolympique, n°3, avril 2003, page 3

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES

BINI Bruno, LEROUX Philippe, COCHI Gilles, le football des très jeunes, édition VIGOT, collection Sport + enseignement, 1994

CHATARD Roland, CEROV Jean, le guide des dirigeants et des éducateurs de Football, 2^{ème} édition, Charles Lavauzelle, 1990

CISSE Serigne Aly, Sénégal, carton rouge, Niamagne éditeur, mai 1995

DESHAIES, Jean Louis avec la collaboration de Raymond KOPA, Foot Passion, le plaisir par le jeu (réflexion sur l'évolution des écoles de football et approche pédagogique pour les écoles de football), éditions Amphora S.A, octobre 1991

DILLEN Jan, le long chemin, Broodcoorens, Brakel, 1976

GAYE Daour, crises et perspectives du football sénégalais, édition Xamal 1999

MAMOUSSE Monique, premier pas dans le football : programme d'entraînement pour les débutants et les poussins, brochure par les soins de la société D.I.R SA Arcuil (SA), France, 1995.

MOMBAERT Erick, Football : de l'analyse du jeu à la formation du joueur, éditions Action, 1991

NDOYE Doudou, SAKHO Abdoulaye, gestion financière et sportive du football, collection « EDJA Horizons », décembre 1995

TOURNNER Pierre, RETHARER Jean Philippe, la formation du footballeur, comment devenir joueur professionnel ? éditions Amphora, mai 1999.

TURPIN Bernard, Football : préformation et formation, édition Amphora, S.A, mai 1993

Sport et management : introduction de Alain LORET : « marchandisation » ou marché du sport

Dictionnaire Petit Larousse illustré 1991

Dictionnaire Petit Robert, par Paul ROBERT, 1987

MEMOIRES ET RAPPORTS

COULIBALY Marigo Samba, pour une conception de la formation des jeunes footballeurs au Sénégal, mémoire 1979/1980.

FALL Amsata, pour une exploitation plus efficace des écoles de football au Sénégal, mémoire 1981/1982.

MAR Mayacine, réflexion sur les écoles de football, mémoire 1981/1982

SENGHOR Joseph Wagane, analyse de quelques facteurs de blocage du football des jeunes dans la région de Dakar, esquisses de solutions et perspectives, mémoire 1999/2000.

DIA Papa Thierno, rapport moral et d'activités du district de football de Dakar, février 2003

DTN, Plan national de développement du football, 2003

PRESSE

Populaire, n° 1204 du mardi 9 mars 2004, page 8

Sen Olympique, n° 3 , avril 2003, pages3 et 4

Soleil n° 9804, mai 2003, pp14- 15

Soleil n° 5724 du mardi 10 octobre 1993, p. 12,

Sud quotidien, n° 3309, des 17 et 18 avril 2004, page 12

Walfadjri , n° 3316 du 03 et 04 avril 2003, p.12

n° 3485 des 25 et 26 avril 2003, P.12

INTERNET

Dina DARWICH, nulle part ailleurs football : droit au but dans *WWW. Hebdo, ahrum.org/ eg/arab/ahrum/2003/7/9/ nullo. htm* .

KAMBERIE Elie, savoir plus football : le boom des écoles de football dans *WWW. Africa Online Co.ci*

TASSE Etienne, SECK Madieng, ANDRIAMALALA Mamy, Afrique, la ruée vers les écoles de football du 1^{er} mai 2002 dans *WWW.Syfia.com*,

Etienne LABRUNIE, foot : des intermédiaires douteux proposent des mineurs aux clubs français, à vendre gamins africains à bon prix dans *WWW.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/EH/manif/lectures/trafic-jeunes-sportifs.htm*

ANNEXES

ANNEXE N°1 : GUIDES D'ENTRETIEN

PRE - ENQUETE DU 14 JANVIER 2004

QUESTIONS DESTINEES AUX RESPONSABLES ET INTERVENANTS DES ECOLES DE FOOTBALL

1. Avec qui avez-vous créé l'école de football ?
2. Quels sont les objectifs que vous visez à travers celles –ci ?
3. Etes-vous en règle avec les structures officielles ?
4. Comment vous organisez-vous sur le plan interne ?
5. Qui assure la gestion de l'école de football ?
6. Participez-vous aux compétitions organisées par la Ligue ?
7. Faites-vous partie d'une association qui regroupe les écoles de football ?
8. Divers

ENTRETIENS DU 28 JANVIER 2004

QUESTIONS DESTINEES AUX RESPONSABLES DE LA LIGUE

1. Quelles sont les modalités à remplir pour créer une école de football ?
2. Disposez-vous d'un cadre juridique spécifique aux écoles de football ?
3. Disposez-vous d'une politique avec un plan directeur ?
4. Comment organisez-vous les compétitions ?
5. Comment assurez-vous la détection, la sélection et le suivi ?
6. Disposez-vous d'outils de gestion ?
7. Divers

ENTRETIENS DU 04 FEVRIER 2004

QUESTIONS DESTINEES AUX RESPONSABLES DU DISTRICT

1. Disposez-vous d'une structure avec des postes bien définis ?
2. Disposez-vous de mesures d'accompagnement après création des écoles de football
3. Etes-vous informés sur les statuts des intervenants ?
4. Avez-vous des contacts avec les responsables d'écoles de football ?
5. Disposez-vous d'un programme d'activités ?
6. Comment faites-vous l'évaluation ?
7. Quelles sont vos mesures de sécurité sur le plan médical lors des compétitions ?
8. Quels sont les dossiers à fournir pour l'affiliation, la reconnaissance ?
9. Divers

ANNEXE N° 2 : QUESTIONNAIRE

PREAMBULE

Nous cherchons dans le cadre de notre mémoire de s'imprégner des conditions de fonctionnement des écoles de football pour proposer des solutions. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Pour éviter d'avoir des questions sans réponses du fait d'un manque de compréhension, voici quelques types de questionnaires avec des réponses.

QUESTIONNAIRE AUX PARENTS

1- Pensez-vous que les écoles de football peuvent servir à ?

NB : donner par ordre d'importance du 1 à 3

éduquer les enfants offrir un avenir prometteur servir la nation

2- qu'attendez-vous de votre enfant.

NB: classer par ordre d'importance de 1 à 5 ?

aider ses parents être responsable être entraîneur
 être footballeur professionnel jouer pour le Sénégal

3- Comment soutenez-vous votre enfant qui fréquente l'école de football ?

- donner 3 exemples

4- Avez-vous constaté un changement sur ces études depuis qu'il fréquente l'école de football ?

non oui *comment sont ces résultats ?*

- très bons
- bons
- moyens
- passables
- médiocres

5- Avez-vous constaté un changement sur son comportement depuis qu'il fréquente l'école de football ?

Non Oui *quel comportement manifeste – t-il ?*
 Bon Assez bon Mauvais

QUESTIONNAIRE AUX ENCADREURS

1- Avec qui avez-vous créé cette école de football ?

- Seul investisseur Entraîneur
 Ligue structures Club Autres

2- Quels sont ces objectifs qui vous ont poussés à créer une école de football ?

NB : Classer les par ordre d'importance de 1 à 5

- prendre du plaisir éduquer les jeunes
 tirer profit des retombées viser l'insertion professionnelle
 promouvoir des jeunes à l'étranger

3- Avez-vous déjà bénéficié d'une formation ?

- non
 oui

Quel diplôme avez-vous obtenu?

- moniteur encadreur entraîneur

Depuis quand ?

4- Quelle est votre situation socio-professionnelle actuelle ?

- chômeur ouvrier enseignant
 commerçant médecin autres

5- Dans quelle classe d'âge faites-vous parti ?

- moins de 20 ans de 20 à 25 de 25 à 30
 de 30 à 35 35 et plus

6- Faites-vous partie de l'AEAEFBS (Association des Entraîneurs et animateurs des Ecoles de Football du Sénégal) ?

- oui non

7- L'école dispose-t-elle d'un bureau ?

- non oui *Quels sont ses membres ?*

NB : Signaler autant de fois si ses postes sont représentés dans votre école

- Président Vice Président Secrétaire Général
 Trésorier Directeur Technique

8- Quels sont les moyens matériels dont vous disposez ?

NB : Donner le nombre si celui-ci existe.

- ballons dossards
 plots maillot et culotte (ensemble)

9- Disposez-vous d'un terrain pour s'entraîner ?

- propre (qui vous appartient) libre
 club stade pas du tout

10- Recevez-vous une subvention de la part de :

- Fédération club (étranger ou local) municipalité
 promoteurs bonne volonté autres pas du tout

11- Votre école est-elle assurée ?

- non oui **Donner le numéro d'assurance si possible**
Depuis quand?

12- Au cas où l'école n'est assurée qui prend en charge l'enfant en cas de blessure ?

- l'encadreur les parents autres aucune personne

13- La ligue est-elle au courant de l'existence de votre école de football?

- non oui **Par quelles voies?**
 un document officiel par vous même par un autre

14- Avez-vous un récépissé?

- non oui **Depuis quand?**
Combien de temps après la création de l'école de foot?

QUESTIONNAIRES POUR LES JEUNES JOUEURS

Date de naissance

Lieu de naissance

1- **Fréquentez-vous l'école ?**

non oui *dans quelle classe êtes-vous*

2- **Participez-vous à l'UASSU ?**

non oui

3- **Pourquoi avez-vous choisi d'aller dans une école de football?**

NB : classer par ordre d'importance de 1 à 5

gagner de l'argent devenir une vedette jouer à l'étranger
 subvenir aux besoins de mes parents être en équipe national

4- **Qui vous a conseillé d'aller dans une école de foot?**

personne (moi-même) parent entraîneur
 joueur autres

5- **Comment trouvez-vous vos entraînements ?**

très intéressants (j'apprends beaucoup) intéressants (j'apprend assez)
 peu intéressants (j'apprend peu) pas du tout intéressants (j'apprend presque rien)

6- **Vos compétitions sont-elles?**

suffisantes (beaucoup de compétitions) peu suffisantes (assez de compétitions)
 insuffisantes (peu de compétitions)

7- **Malgré les entraînements, vos résultats scolaires sont-ils ?**

très bon bon moyen
 passable médiocre

8- **En cas de mauvais résultats scolaires**

Etes-vous toujours accepté à l'école de Football

oui non

Est-ce que vous bénéficiez d'aide de la part ?

des encadreurS des parents autres personnes
 de l'instituteur ou professeur pas du tout

9- **Les encadreurS insistent-t-ils sur votre hygiène et votre sécurité ?**

oui non

ANNEXES N°3 : ECOLES DE FOOTBALL ENQUETEES

N°	Ecoles de football	Responsables et / ou intervenants
1	Jean MENDEZ	M. Moussa CISSE
2	Entente 15-16	M. Etienne BADJI et M. BA
3	Pape SARR	M Mamadou SARR
4	E.F Grand Yoff	M. Babacar SARR
5	Jean NDIAYE	M. Ibou CISSE
6	Yakaar	M. Lamine SARR
7	Ousseynou DIOP	M. Alioune DIOP
8	Mami CAMARA	M. Basse CISSE
9	Ibou BA	M. Idi GUEYE
10	Coléré	M. Mohamed SAKHO
11	Liberté 5B	M. Ablaye NDIAYE
12	Modou MBAYE	M. Babacar GNINGUE
13	Bassirou PAYE	M. Cheikh PAYE
14	Mamadou FAYE	M. Omar LY
15	Gorée	M. KONE
16	Ibrahima SARR (Eusebio)	M. Abdoulaye FALL
17	Mama Sport	M. Talla DIOUF
18	Birane LY	M. Gatien
19	Mandela	M. Assane DIAGNE
20	HEICKMET KLEIT	M. Mansour MBAYE
21	Léopold Sédar SENGHOR	M. Pape MBENGUE
22	Deggo	M. Pape Mor NDAW
23	Libasse DIOP	M. Cheikh NDIAYE
24	Fodé NDIAYE	M. Ousseynou NDIAYE

ANNEXE 4 :

DOCUMENTS D’AFFILIATION ET ASSURANCE

DEMANDE D'AFFILIATION
SAISON 2003-2004

-----00-----

Président _____

Adresse _____

District _____

Demande d'affiliation à la Ligue de Football de Dakar de notre école de football/
Centre de Formation au titre de la saison sportive 2003/2004

Je joins à la présente les droits d'affiliation d'un montant de dix mille (10 000)
francs

Correspondant de l'école de football _____

Adresse _____

Le Président
(date, cachet et signature

partir réservée au district

N° d'affiliation : _____ date : _____

Domiciliation : _____

Demande : _____

Demande : Acceptée

Rejetée

Instance

Fédération Sénégalaise de Football

-----0000-----

Ligue de Dakar

DISTRICT DE DAKAR

Siège Social CDEPS Guéole Tappee Tél : 822-08-19 Dakar

FICHE DE REAFFILIATION

SAISON 2003/2004

COORDONNEES DU CLUB

NOM.....

DOMICILIATION.....

NOM DU PRESIDENT OU RESPONSABLE.....

CONTACTS : DOMICILE.....BUREAU.....PORTABLE.....

DATE D'AFFILIATION.....

JE JOINS A LA PRESENTE LES DROITS DE REAFFILIATION D'UN MONTANT DE CINQ MILLE FRANCS (5 000 F)

FAIT A DAKAR LE

LE PRESIDENT OU
LE RESPONSABLE DE L'ECOLE
DE FOOTBALL

DISTRICT DE DAKAR

ECOLEES DE FOOTBALL AFFILIEES AYANT PARTICIPE (59)

ZONE 1 (11)
Ass DIACK
Ousseynou DIOP
Mamadou Bassir PAYE
Boucar. DIOUF
Renaissance
Xaley Abattoirs
Jean NDIAYE
ADS
Ibou BA
Libasse DIOP
ENDA Eccopole

ZONE 2 (17)
JA
Racing
Eusebio
Demba DIOP
Talam GUEYE
Dieuppeul
Domingo MENDY
Liberté 58
Bene Tally
Biscuiterie
Mamadou FAYE
FJS
Pape Malick DIOP
Nguélao
Génération Foot
Alphabet Foot
Saly DIAO

ZONE 3 (8)
CFJ Gouffrey Bira
Ferraïlle
Montagne
Adama CISSE
Sidy DIARRA
Pape SARR
EF Grand Yoff
Mame Baba

ZONE 4 (11)
Djim GUEYE
DEGGO
Mansour WADE
Daara Ji
Jacques Noel
Fondation Aidara
Cherif
BCEAO
Etoile de Dakar
Mama Sports
ESI

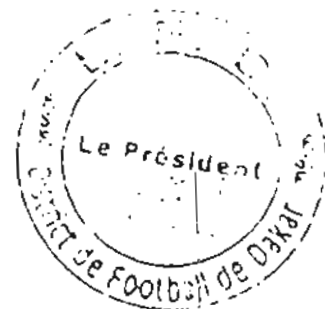
ZONE 5 (13)
Henry CAMARA
Birane LY
Mbaye NDOYE
Doudou SECK
L.Sédar SENHOR
Heickmet KLEIT
Thiedella FALL
Aliou CISSE
Mamadou NIANG (Baye)
Entente 15 - 16
Gisèle SIGNOU
Limamou MBENGUE
Ribold



DISTRICT DE DAKAR

ECOLEES DE FOOTBALL AFFILIEES N'AYANT PAS PARTICIPE 17

SICAP FOOTBALL CLUB	(17)
STRENES	
PAPE NDIAYE	
KHALIFA SECK	
GALLO et JOE	
JEAN HENRY DUNAND	
APNEISAMES	
CLAC SACRE COEUR	
MOUSSA NDIAYE	
SECK MOUR	
MANDIAYE	
LAMINE MARONE	
MICHEL HIDALGO	
NELSON	
DJIBY NDIAYE	
BABOU DIAGNE	
LAYE DIAW	
SCORPIONS	



Fédération Sénégalaise de Football

LIGUE DE DAKAR

Siège Social Stade Demba Diop Tél/Fax 825.36.46.BP. 5088 Dakar Fann

LD/Amc Dg Le 20/04/04

N° 119

Dakar, le 20 avril 2004

A

Messieurs les Président du
District de Dakar.

Objet : Informations

Concerne : Assurance

Messieurs les Présidents,

Nous venons par la présente vous informer qu'un accord de principe a été trouvé entre la Ligue de Football de Dakar et la maison d'Assurance C.N.A.R.T.

Ainsi, les Présidents de Districts sont priés de bien vouloir se rapprocher auprès du Directeur Commercial Monsieur Abou Ba sis au siège de la C.N.A.R.T. Colobane.

La prise en charge par école de football est ainsi arrêtée à 5.500 F.

Recevez Messieurs les Président, l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Ba', is written over a circular stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

FEDERATION SENEGAISE
DE FOOT-BALL.
LIGUE DE DAKAR
DISTRICT DE DAKAR
DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

FICHE D'IDENTIFICATION

Ecole de football simple ou sous-couvert d'un club :

.....

Adresse du Siège :

.....

Téléphone :

Faxe :

Boîte postale :

Date de création :

Numéro du récipicé du Ministre de l'intérieur :

Date d'affiliation à la Fédération sénégalaise de Football :

Lieu d'entraînement :

Les catégories encadrées au sein de la structure :

1)

2)

3)

4) Equipements:

5) Matériels d'entraînement:

Fait à Dakar le

Reçu-le

District

Ligue de football de Dakar

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR L'ENTRAINEUR OU L'EDUCATEUR

Prénom(s) :
Nom :
Date et lieu naissance :
Numéro de la carte nationale d'identité:.....
Adresse:.....
.....

Niveau Etudes:

1°) - Sans diplôme	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
2°) - Avec diplôme primaire(C.E.P.E)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
3°) - Avec diplôme secondaire(B.E.F.M)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
4°) - Avec diplôme supérieur(Baccalauréat)	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>

Autres formations diverses :

1)Prés formation	oui	non
2)Initiateur	oui	non
3)Premier degrés	oui	non
4)Deuxième degrés	oui	non
5)Troisième degrés	oui	non
6)Instructeur	oui	non

Dakar, le.....
Signature

Reçu le.....
District

LIGUE DE FOOTBALL DE DAKAR
DISTRICT DE DAKAR

FICHE DE RECENSEMENT
DES ÉCOLES DE FOOTBALL DU DÉPARTEMENT
DE DAKAR

N° D'IDENTIFICATION DFD

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT.....

01- NOM DE L'ÉCOLE.....

02- RESPONSABLE :.....

• DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

• N° CNI.....

• Avez-vous déjà suivi un stage d'initiateur de Football ?

Oui

Non

• Précisez votre niveau de formation.....

03- ADRESSE :

04- TÉL :

05- NOMBRE DE PRATIQUANTS.....

06- Avez-vous déjà un récépissé ?

Oui

Non

07- SI OUI, n° DU RECEPISSE.....

08- DATE D'OBTENTION.....

09- Lieu d'entraînement.....

10-

MATERIEL EXISTANT

QTÉ	NATURE DU MATERIEL	ÉTAT

11-

EQUIPEMENT SPORTIF EXISTANT

QTÉ	NATURE du MATERIEL SPORTIF	ÉTAT

12- Dépendez-vous d'un partenaire ? local étranger

13- lequel ?

(S'il n'existe pas, vous n'êtes pas obligé de répondre à la question)

Dakar, fait le

Visa du RESPONSABLE**VISA du DISTRICT****NB** : DATE LIMITE DE DEPOT PREVUE AU PLUS TARD LE 25 NOVEMBRE 2003

ANNEXE 5 :

FICHES DE RECENSEMENT ET D'IDENTIFICATION